

TABLEAU SYNTHETIQUE DES OBSERVATIONS RECUES

N° Observation	Nom	Observations	THEMES													
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12		
			3 ^{eme} four de l'UVE	Energie produite - Hydrogene - CO ² - Electricité - Chaleur	Nuisances sur la santé humaine	Circulation - Transports Routier	Coût des installations	PRPGD et Directives Europeennes	Période/publicité de l'enquête	Réduction des déchets	Dépréciation des biens	Répartition Géographique	Avis favorables	Divers - Autres		
Registre dématérialisé																
1		Modérée														
2		Modérée														
3		Modérée														
4	Samuel BERARD	Bonjour, le projet d'extension de l'incinérateur de Créteil est anachronique et dangereux. C'est pourquoi je m'y oppose. Anachronique car l'avenir est la réduction des déchets et la baisse de la production de CO2 pour la question de l'urgence climatique. Dangereux cause des particules fines, les dioxines et des perturbateurs endocriniens libérés dans l'air que mes enfants et moi allons respirer			1						1					
5	Francis REDON Vice Président FNE Ile de France	La lecture du dossier soumis à enquête publique pose questions sur des éléments essentiels présentés en 2019 dans la phase de concertation. De nombreuses incertitudes ne sont pas levées par rapport au projet global présenté en concertation, différent de ce qui proposé aujourd'hui en enquête publique, en particulier sur la fabrication d'hydrogène et la conversion de lignes de l'incinérateur en chaufferie CSR. Si l'urgence de mettre l'incinérateur de Créteil aux normes sanitaires en particulier pour le traitement des fumées ou la modification des réseaux d'eaux, il n'en est pas de même pour la création d'une extension de capacité supplémentaire de 120 550 t/an qui malgré les affirmations du maître d'ouvrage n'est pas conforme au PRPGD. La Concertation organisée en 2019 en amont de l'enquête publique a d'ailleurs mal informé le public en affirmant ainsi que le tonnage de DAE à traiter en 2031 serait de l'ordre de 7,5 Mt/an (Page 39 de la présentation en réunion de clôture) alors que le PRPGD annonce 5,87 Mt/an. Aucune raison ne s'impose pour organiser cette enquête publique en cette période, et en tout état de cause il apparait nécessaire d'organiser rapidement une réunion publique permettant au maître d'ouvrage d'expliquer clairement ses derniers choix, ou de prolonger/différer cette enquête publique si les conditions liées à l'état d'urgence sanitaire ne peuvent assurer ce type de réunion dans les circonstances actuelles.	1	1					1	1						
6	UNGERER Philippe	L'augmentation de 50% de la capacité de traitement de l'usine n'est pas réellement motivée par un besoin. Au contraire, les projections à l'échelle régionale préconisent plutôt une diminution du volume d'ordures ménagères par habitant. - L'incinération est présentée dans le projet comme une alternative à la mise en décharge, or cette dernière concerne en partie des déchets qui n'ont aucun pouvoir calorifique (gravats) et dont l'incinération ne	1	1	1	1										

N° Observation	Nom	Observations	THEMES											
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
			3 eme four de l'UVE	Energie produite - Hydrogene - CO2 - Electricite - Chaleur	Nuisances sur la santé humaine	Circulation - Transports Routier	Coût des installations	PRPGD et Directives Europeennes	Période/publicité de l'enquête	Réduction des déchets	Dépréciation des biens	Répartition Géographique	Avis favorables	Divers - Autres
		présente pas d'intérêt. - Le recours plus intensif au transport routier pour acheminer les déchets au voisinage de Valo'Marne est une nuisance supplémentaire importante ; la taille accrue des camions d'ordures s'accompagnera de nuisances supplémentaires (bruit, usure des revêtements routiers, risques accrus pour les piétons et cyclistes,...) - La serre pédagogique et la serre destinée à la production maraichère seraient localisées à l'endroit où l'air est le plus pollué dans tout le Val de Marne (les cartes publiées par Airparif sont très claires à ce sujet). C'est absurde. Par ailleurs le projet comprend deux dispositifs qui sont des gadgets dangereux à divers titres : - Le « puits de carbone » à microalgues. La station de production et de distribution d'hydrogène.												
7	MEDINA	Etant donné l'accroissement nette de la population faisant suite au projet d'agrandissement du parc de logements sociaux, la population du Val de Marne ne fait que s'agrandir. On intoxique une population de plus en plus importante. Il serait préférable de ne pas concentrer en un seul lieu l'émanation des substances nocives émises par les incinérateurs. Les nouveaux filtres prévus diminuent mais n'éliminent pas cette toxicité.			1									
8	BARD	- Augmenter la capacité d'incinération des déchets n'a pas de sens, l'urgence est la diminution des déchets incinérer, notamment en retirant les bio-déchets des fours (par le compostage par exemple), mais aussi en réduisant les autres déchets. - Ce nouveau four augmenterait la capacité de l'incinérateur bien au-delà des besoins du territoire. Les déchets seront donc acheminés de plus loin vers l'incinérateur, amenant leur flot de camions et de nuisances associées (bruit, pollution, insécurité routière, dégradation des voiries...) - Le projet se présente comme valorisant l'incinération en chauffage urbain au bénéfice des quartiers environnants. Mais les habitants de ces quartiers ont d'abord besoin d'économiser leur énergie (et donc de préserver leur budget) grâce des aides massives pour la rénovation thermique, dans le parc social comme dans le parc privé. - Si le projet comporte une part d'amélioration (et de mise aux normes) de l'usine existante, l'augmentation du tonnage incinéré fait craindre que les effluents de ces usines d'incinération restent dangereux pour les populations environnantes, et ils ne sont pas tous mesurés (certains restent hors radar).		1	1	1								
9	DERAMBU RE	Pourquoi augmenter la capacité de traitement alors que toutes les projections indiquent que nous allons vers une diminution du tonnage des déchets ?												
10	CORBELE T PARADIS	En l'objet du projet de construction d'un 3e four incinérateur à Créteil (projet Valo'Marne, filiale de SUEZ), je tiens à signifier en tant que citoyenne du Val de Marne que je m'oppose à ce projet présenté à ce jour.	1											
11	Jean MILLOT	Modifications du traitement des fumées et installation du recyclage des effluents liquides. Il est non seulement judicieux mais surtout nécessaire de procéder à l'amélioration du système de traitement des fumées pour atteindre des niveaux d'émissions atmosphériques inférieurs aux normes les plus récentes ainsi que d'installer un système de recyclage des réseaux d'eaux pour atteindre zéro rejet d'effluents industriels liquides. J'approuve ces modifications sous réserve qu'elles respectent en particulier la directive (UE) n° 2018/851 du 30/05/18 modifiant la directive 2008/98/CE et la décision d'exécution (UE) 2019/2010 de la Commission du 12 novembre 2019 établissant les conclusions sur les meilleures techniques disponibles (MTD) pour l'incinération des déchets, au titre de la directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil [notifiée sous le numéro	1										1	

N° Observation	Nom	Observations	THEMES												
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
			3 eme four de l'UVE	Energie produite - Hydrogene - CO2 - Electricite - Chaleur	Nuisances sur la santé humaine	Circulation - Transports Routier	Coût des installations	PRPGD et Directives Europeennes	Période/publicité de l'enquête	Réduction des déchets	Dépréciation des biens	Répartition Géographique	Avis favorables	Divers - Autres	
		C(2019)7987. Extension de la capacité de traitement , Je suis formellement opposé à l'extension de la capacité de traitement par création d'une 3ème ligne d'incinération . La fuite en avant des autorités face à l'augmentation de la quantité des déchets est une aberration. Les solutions de facilité comme l'exportation des déchets plastiques à l'étranger doivent être interdites, la Chine ayant donné l'exemple en refusant de recevoir nos déchets. Il faut prendre en toute urgence des mesures drastiques de réduction significative de la part de déchets allant en incinérateur ou en décharge. Il faut obliger les industriels de réduire à la source la production d'emballage en matériaux non recyclables et favoriser en particulier les emballages en verre consignés.													
12	ROUSSEL	Point n°1: la modification du traitement des fumées de l'UVE: il est en effet nécessaire de procéder à ces modifications. La qualité de l'air à Créteil et Maisons-Alfort est déplorable même si tout ne peut pas être imputé à l'incinérateur. Point n° 2: la modification des réseaux d'eaux pour réutilisation en interne : là encore, on ne peut qu'être d'accord. Point n°3: l'extension des capacités de traitement avec la création d'une troisième ligne d'incinération : ce projet est totalement aberrant. L'ordre du jour est à la réduction des déchets, pas à leur croissance sans fin ! Créteil souffre depuis longtemps d'un niveau de pollution et de nuisances inacceptable.			1										
13	POCQUET	Il me semble plus important de réduire nos déchets que d'essayer d'alimenter ce nouveau four, ensuite la commune de Créteil et ses environs a la chance d'être sur une nappe phréatique d'eau chaude et utilise cette chaleur en Géothermie pour chauffer les logements et les établissements publics, il n'y a donc aucun besoin de chauffage supplémentaire et même si tel était le cas, un agrandissement de l'usine de géothermie serait préférable et bien moins polluante qu'un nouveau four.			1				1						
14	LEVY Didier	Après avoir mis l'accent sur le fait que le lien de subordination de Valo'Marne avec le SMITDUMV ne soit pas davantage précisé, l'intéressé expose que si les deux premières demandes de Valomarne n'apporte de sa part aucuns commentaires et sont même indispensables car amenant une amélioration environnementale, la demande d'extension de la capacité d'incinération par la construction d'un troisième four, en dehors des problèmes environnementaux et de gestion des déchets qu'il soulève, est conflictuelle avec les orientations confiées au SMITDUMV par ses adhérents ; il juge "que la construction du 3ème four serait en contradiction avec les statuts du SMITDUMV" dans la mesure où, notamment, "il n'y a aucun gain à attendre puisque le coût du traitement de la tonne (redevance) demandé par Suez tel qu'il apparaît dans sa réponse à l'appel d'offre est strictement identique que l'on construise ou non le four"	1												
15	PETITJEA N Marie Noelle	D'accord pour améliorer la qualité des incinérateurs, en vue de diminuer la pollution et produire de l'énergie. Mais pas pour augmenter la capacité d'incinération !!! Cela va contre sens de l'évolution actuelle, qui tend (et doit tendre plus encore) vers une réduction des déchets. Cette augmentation de la capacité d'incinération aurait pour conséquence une augmentation de la pollution, avec davantage de fumées produites et aussi davantage de trafic routier vers les incinérateurs. Ceci au détriment des populations défavorisées de Créteil	1		1										
16	ANONYM E	Je ne comprends pas les oppositions qui semblent une nouvelle fois s'élever dans ce pays !! Il est grand temps que les outils industriels de ce pays soient utilisés avec un maximum d'optimisation et dans le respect de l'environnement. Alors, c'est un GRAND OUI pour ce projet. Cessons d'agir des problématiques tout va quand il n'y en a pas, de prendre en otage la population pour défendre des intérêts politiques qui n'ont pas leur											1		

N° Observation	Nom	Observations	THEMES												
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
			3 eme four de l'UVE	Energie produite - Hydrogene - CO2 - Electricité - Chaleur	Nuisances sur la santé humaine	Circulation - Transports Routier	Cont des installations	PRPGD et Directives Europeennes	Période/publicité de l'enquête	Réduction des déchets	Dépréciation des biens	Répartition Géographique	Avis favorables	Divers - Autres	
		place dans le débat concernant ce projet. Il faut suivre la voie de la raison ! et cesser de critiquer systématiquement tous les projets alors qu'il n'y a pas de quoi.													
17	FLOQUET Julien	Ce projet est très polluant et dangereux pour la santé des habitants du département : - Peu importe les solutions qui sont envisagés, il est évident que le trafic routier des poids lourds augmentera significativement et engendrera beaucoup de pollution (120 000 tonnes de déchets en plus par an). - Le 3ème incinérateur est construit surtout pour incinérer les déchets industriels de toute la région. Des déchets qui sont plus polluants que des déchets ménagers. - Pourquoi avoir choisi ce projet destructeur alors qu'initialement il était question d'une mise aux normes sanitaires européennes des 2 incinérateurs actuels? Une mise aux normes serait 20 fois moins couteuse et plus bénéfique pour tous! Ce projet est inéquitable : 25% de déchets de la région sont incinérés dans le 94 alors que ce département n'en produit que 12%! - - Essayer de nous faire accepter que pour la création d'une dizaine d'emploi nous devons accepter que des dizaines de milliers, voire plus, d'habitants devront subir des problèmes de santé est révoltant. - Inutile d'utiliser l'argument de l'électricité faible prix alors que nous avons de la géothermie, une énergie avec une très faible émission de CO2 au contraire de celle qui serait produite par un incinérateur - - Construire cette incinérateur risquerait d'inciter la production de déchets alors que la tendance actuelle est l'aspiration vers un monde plus propre - Quelle sera le prix payer par les habitants : taxe ordure ménagère, dépenses de sante dues à la pollution, dépréciation des biens - publicité de l'enquête jugée insuffisante			1	1						1	1		
18	MRAD	idem obs N° 17			1	1						1	1		
19	ANONYME	Je suis pour ce projet , VALO'MARNE innove au service des usagers et c'est une bonne chose.												1	
20	COURCEL LES Christian	Je me félicite de l'extension / modernisation de l'installation de traitement des déchets de ValoMarne Créteil. Adaptation de linfrastructure publique : D'aucuns se plaignent que les infrastructures publiques sont toujours sous dimensionnées et en retard par rapport aux besoins. Le projet d'extension et de modernisation permet justement d'anticiper pour être en ligne avec les besoins. Innovation technologique : Valomarne a toujours mis en oeuvre des solutions techniques innovantes pour limiter les effets sur l'environnement (qualité des fumées épuées, pilote puits de carbone, valorisation énergétique etc..). Meilleure utilisation des infrastructures L'extension des infrastructures actuelles sur le site existant permet d'optimiser le traitement sans augmenter l'emprunte Peu d'impact sur l'environnement la situation du site en zone industrielle, bien desservie par le réseau routier et plutt éloigné des zones d'habitation fait que le projet aura un impact quasi inexistant sur les riverains. Vous l'aurez compris : j'approuve le projet.	1										1		
21	ANONYME	je suis favorable a ce projet dans son ensemble , la nouvelle unité d'incinération. Tant que le peuple francais, et celui d'ile de france en particulier ne saura pas trier a la source, je préfère voir du plastique et du carton finir dans un four , que dans un champ, ou sur le bord de la N6. Quant à ceux qui parlent de pollution supplémentaire : vu l'engorgement de l'A86, de la N6, et de la merveilleuse idée de rajouter des pistes cyclables en pleine route, qui rajoute d'autant plus de bouchon. cette 3em ligne sera négligeable,												1	

N° Observation	Nom	Observations	THEMES											
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
			3 ^{eme} four de l'UVE	Energie produite - Hydrogene - CO ² - Electricite - Chaleur	Nuisances sur la santé humaine	Circulation - Transports Routier	Coût des installations	PRPGD et Directives Europeennes	Période/publicité de l'enquête	Réduction des déchets	Dépréciation des biens	Répartition Géographique	Avis favorables	Divers - Autres
22	ANONYM E	Je suis totalement et sans réserve pour ce projet. qui pourrait etre encore plus ambitieux. Il y manque un centre de tri. Vu le plan, en rasant une salle de sport ou personne ne va et le KFC pour y installer un centre de tri - ou une déchetterie. je suis pour ce projet dans son ensemble. deplus l'usine est tres bien integree au paysage. QUI, passant sur l'A86, peut se douter de quoi il sagit. meme les cheminées sont discretes..											1	
23	STEINMET Z	Le bénéfice des améliorations par rapport aux coûts et solutions possibles n'est pas réellement affiché, pas plus qu'un bilan sur les émissions nocives. Cela n'est donc pas satisfaisant et ne reflète pas la transparence des préalables de ce dossier. Ce point l ne colle pas avec une réelle consultation. Surtout, on a pas l'impression de raisonnement avec les évolutions écologiques et environnementales du futur.			1									
24	ANONYM E	L'intéressé se prononce favorablement sur l'ensemble du projet : il ne croit pas au civisme de la population pour reduire les déchets ou les recycler il préfère les voir incinérer - par ailleurs, il juge négligeable l'accroissement des camions et se montre très réservé sur les bienfaits que pourrait apporter la géothermie en remplacement - il met l'accent sur le fait que le site est autonome, puisque vend son energie electrique, et que le surplus est envoyé au reseau edf. ou a la production d'Hydrogene.											1	
25	DAVOST Anne	Dans le contexte de l'urgence climatique, l'heure n'est pas à ouvrir de nouveaux incinérateurs, polluants de surcroit (camions d'approvisionnement, fumées, particules fines...), mais à tout faire pour réduire drastiquement nos déchets. Les incinérateurs actuels semblent suffisants. Il est injuste et indéfendable que l'est parisien continue d'être la poubelle de l'île de France. Que chaque secteur gère lui-même ses propres déchets: c'est beaucoup plus responsabilisant et dissuasif plutôt que d'en reporter-une fois de plus- le poids sur les territoires les plus pauvres.	1		1	1				1		1		
26	HARMAN DAYAN	Il y a une injustice qui impose au Val-de-Marne de brûler 26 % des déchets alors que le département ne représente que 12 % de la population de l'île-de-France. Les quartiers populaires ne peuvent pas continuer à être les plus exposés aux nuisances de la métropole. L'autorité environnementale dans son avis du 19 mai 2020 souligne aussi de nombreux points d'incertitude sur l'étude d'impact environnemental du projet. Par conséquent, je pense qu'il faut revoir ce projet et l'annuler.										1		
27	CHAUMONTET	Pour la santé de tous il devient indispensable de réduire notre pollution. L'incinération de nos déchets est une source importante de pollution. Il faut donc réduire les investissements qui visent à l'extension des solutions d'incinération au profit d'investissements pour réduire nos déchets en amont. Des expérimentations isolées ont montré qu'une réduction importante des déchets était possible. Mais il faut investir principalement en information et communication de ce côté là pour transformer ces initiatives isolées à une grande échelle.			1					1				
28	OURDANI	C'est inadmissible que le val de marne encore une fois soit pollué au profit des autres et au détriment des chitistoliens. En particulier juste après les élections municipales où la population a placé sa confiance une nouvelle fois en Mr cathala . Nous somme nombreux à nous opposer à ce projet de four incinérateur à Créteil et nous ne laisserons pas passer cette injustice dans notre ville.			1									
29	CHEMLA	Seulement 34 jours pour réagir sur un dossier qui est, pour la classe populaire, quasiment impossible à comprendre. Tout est il qu'il ne peut être concevable de construire un 3ème four pour prendre en charges des déchets d'autres villes et brûler près de 120 000 Tonnes de déchets supplémentaires. Chaque villes et collectivités dois								1		1		

N° Observation	Nom	Observations	THEMES												
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
			3 ^{eme} four de l'UVE	Energie produite - Hydrogene - CO ² - Electricite - Chaleur	Nuisances sur la santé humaine	Circulation - Transports Routier	Coût des installations	PRPGD et Directives Europeennes	Période/publicité de l'enquête	Réduction des déchets	Dépréciation des biens	Répartition Géographique	Avis favorables	Divers - Autres	
		gérer ces propres déchets en travaillant sur la réductions des déchets et à la sources. Et non en transférant les déchets dans une autres villes ou dans un autre pays. Je crois avoir lu que Créteil, avec ces 2 incinérateurs déjà présents, représenteraient 12% des déchets, alors que nous brûlerons plus de 25% des déchets de l'île de France si la construction de cette incinérateur voit le jour. Invraisemblable ! Ce projet doit être annulé au plus vite et remettre la question au publique pour des alternatives à réduire les déchets et non les brûler pour être le profit d'une entreprise comme SUEZ.													
30	HUBERT	Je suis totalement opposée à ce projet qui vise à faire de creteil une ville poubelle. Il faut stopper l accroissement de la population à creteil et se concentrer sur une renovation urbaine ecologique. : Remplacer les trop nombreuses plantations de fleurs couteuses et gourmandes en eau par des espaces d herbacées.Laisser l, herbe pousser et apparaitre coquelicots paquerettes et autres fleurs sauvages :cela libère du temps aux employes communaux pour ramasser les detritus.(cf les travaux de Gilles Clément) Limiter le mobilier urbain victime de degradations : on plante dans la terre pas dans des bacs.													
31	ETIENNE	Augmenter la capacité d'incinération alors que les déchets finaux non valorisables tendent à disparaître est inapproprié. Les relations contractuelles avec le prestataire vont prévoir des clauses de pénalités pour la collectivité publique si les objectifs ne sont pas atteints, faisant courir un risque pour l'intérêt public, l'industriel étant à l'abri de tout aléa ;- la destruction par l'incinération persiste à générer un déchet ultime d'un tiers du poids des matières incinérées, qu'il faut encore enfouir ;- l'incinération de déchets assez peu combustibles exige l'usage de grandes quantités de gaz, d'origine fossile, et envoie dans l'atmosphère toujours plus de CO ² , quand les procédés de tri (en particulier le compostage) le fixent au sol ; le "captage du carbone" avancé dans cette installation n'est qu'un pis-aller répondant très partiellement au problème ;- le déplacement de quantités importantes de déchets vers cette usine va générer encore plus de nuisances et de pollution atmosphérique par le ballet des camions, venant de plus en plus loin- riverain à 500 m de cette installation, je ne devrais même pas développer d'arguments concernant les nuisances atmosphériques de proximité. Toutefois notons que les élèves des lycée Blum et Maximilien Perret, des collèges Issaurat, Langevin et Vallès et des écoles primaires, représentent une population de plusieurs milliers de mineurs captifs sous le vent de cette installation.Y35			1	1	1								
32	REDON	Lors de la réunion d'ouverture de la concertation, dans la présentation du projet, VALO'MARNE indique que l'un des objectifs du projet est d'atteindre des niveaux d'émissions atmosphériques inférieurs à la norme. Cette ambition est la priorité des investissements à réaliser sur cette UVE, et c'est une obligation sanitaire pour protéger les populations qui habitent sous le panache de fumée de l'incinérateur. L'analyse de la qualité des émissions polluantes émises par cette unité d'incinération en 2018 est très mauvaise, comparée aux plus gros incinérateurs du SYCTOM, sans vouloir faire une publicité déplacée, situés eux aussi en milieu urbain dense. En 2018 le nombre de jours de dépassement des normes à Créteil est supérieur de près de 76% aux dépassements constatés sur les incinérateurs d'Issy-les-Moulineaux, Ivry et Saint-Ouen, qui ont pourtant traité plus de 84% des quantités incinérées sur ces quatre UVE. (Voir PJ), Dans un marché des déchets de plus en plus tendu, la construction d'un 3ème four ne doit pas être une opportunité purement « commerciale et financière » de rentabiliser une obligation de mise aux normes pour le traitement des fumées.			1		1								

N° Observation	Nom	Observations	THEMES												
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
			3 eme four de l'UVE	Energie produite - Hydrogene - CO2 - Electricité - Chaleur	Nuisances sur la santé humaine	Circulation - Transports Routier	Coût des installations	PRPGD et Directives Europeennes	Période/publicité de l'enquête	Réduction des déchets	Dépréciation des biens	Répartition Géographique	Avis favorables	Divers - Autres	
33	DE LUCA	Je suis opposée à la construction d'un troisième four pour l'incinération de déchets à Créteil. Il n'est pas possible de défendre un projet qui se tourne délibérément vers un accroissement de la pollution et une incitation à produire encore plus de déchets. L'atmosphère de Créteil, ville préfecture est déjà largement saturée par le trafic routier et autoroutier. Nul n'est besoin d'en ajouter avec des arrivées de milliers de camions chaque année. Il est facile de comprendre que des intérêts financiers motivent ce projet, loin des intérêts des citoyens et de la préservation de l'environnement. De plus rien ne montre que notre territoire a besoin d'une augmentation de la capacité d'incinération. Allons-nous brûler à l'Est de la région les déchets de l'ouest ? Décidément ce projet choque à plusieurs titres. Revenons à plus de raison et de modération dans le traitement du dossier de nos déchets : les faire décroître est un objectif prioritaire.				1						1			
34	POULBOT	Je prend le temps de lire l'ensemble des observations publiées et de comprendre les inquiétudes, les refus et autres calomnies... Pour aider les néophytes de l'incinération, il faut remettre dans le contexte que ce projet est bien en 2020 et non en 1980... Oui dans les années 80, donc dans les débuts d'une nouvelle solution pour traiter les déchets plutôt que de les camoufler (centre d'enfouissement, décharge publique et autres...) sous le sol du bassin Parisien, des personnes ont eu un certain courage de proposer l'incinération des surplus de déchets avec comme objectifs de RECYCLER via la création de vapeur pour faire tourner un groupe turbo alternateur et donc de valoriser cette énergie en électricité. Les débuts étaient difficiles et je vois qu'en 2020 nous sommes sur les mêmes inquiétudes... Alors pour rassurer les habitants de Créteil et alentours, ce temps là est belle et bien révolu... Cet incinérateur fonctionne très bien puisqu'il est maintenant sollicité pour s'agrandir tout en gardant une longueur d'avance sur les normes internationales et européennes sur les rejets gazeux et aqueux. Maintenant, j'aimerais que vous vous posiez une seule question sur ce projet : Que proposez-vous de plus ingénieux pour contrer les surplus de consommation que notre monde nous livre tous les jours par le biais de notre égoïsme économique mondial (Amazon, Wish et plein d'autres encore) ???? Rien, que des propos de 1999 basés sur des informations Googoliennes qui ne font qu'enrichir la politique du "PIRE". La terre a bien tourné depuis !											1		
35	REDON	Rectification à mon observation N° 32 du 19 juillet													
36	LAPIERRE	et mon avis est oui pour ce projet car: - tant que nous créerons des déchets il faut en faire quelques choses. le temps que le recyclage ou la biomasse montent, autant incinérer qu'enfouir. - les franciliens de savent pas trier, faut arreter d'esperer en ce sens. - je suis raccordé au chauffage urbain, et bien heureux de l'avoir, et ne pas avoir une chaudiere gaz ou fioul (mais ca, la FNE n'en parle pas.. vous avez dit bizarre..). - un GTA qui fournit de l'énergie au reseau, c'est aussi des centrale thermique en moi, moins de CO2 (qu'en pense nos avis de la FNE). donc oui, en avant pour cette 3em ligne.												1	
37	ANÉ	Cette décision va à l'encontre de toute logique et de tous les intérêts des Cristoliennes et Cristoliens. La logique devrait inciter les politiques à encourager la diminution du volume des déchets. Il est déjà certain que ce volume va diminuer. alors pourquoi augmenter les capacités d'incinération ???! Si c'est considérer une source d'énergie, elle n'est ecologiquement pas rentable. Le fonctionnement de l'incinérateur entraîne une pollution			1						1	1			

N° Observation	Nom	Observations	THEMES											
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
			3 eme four de l'UVE	Energie produite - Hydrogene - CO2 - Electricité - Chaleur	Nuisances sur la santé humaine	Circulation - Transports Routier	Coût des installations	PRPGD et Directives Europeennes	Période/publicité de l'enquête	Réduction des déchets	Dépréciation des biens	Répartition Géographique	Avis favorables	Divers - Autres
		supplémentaire en aucun cas éliminée par le puit de carbone. Il faut y rajouter les échappements des camions qui amènent les déchets. La ville garantit en plus un volume minimum de déchets à Valomarne!!!!Passé un certain seuil, moins il y aura de déchets, plus chers ils nous coûteront ! L'investisseur est assuré de son bénéfice. Ni logique pour l'écologie ni un bénéfice pour les habitants. Alors ma question est : pourquoi et pour qui ? . Dernier argument, démocratiquement parlant une enquête publique au mois de juillet très fortement.												
38	MARTIN	Je suis contre le 3 eme four qui est prévu d'être ajouté à l'Incinérateur de Créteil. Il n'y a aucune justification valable et cela va ajouter de la pollution. Il faut plutôt investir dans la réduction des déchets en général. On a vu que les déchets ménagers diminuaient donc continuons dans cette voie et NON à ce 3 eme four.			1					1				
39	FLOQUET	*Le projet du ValoMarne* est très *polluant et dangereux pour la santé* des habitants du département : *Ce projet est inéquitable* : Utiliser l'argument de l'électricité à faible prix alors que nous avons de la *géothermie, une énergie avec une très faible émission de CO2 au contraire de celle qui serait produite par un incinérateur : Construire cette* incinérateur risquerait d'inciter à la production de déchets alors que la tendance actuelle est l'aspiration vers un monde plus propre : De* combien augmenteront les taxes d'ordures *des habitants du département? L'électricité qu'ils veulent produire il la vendront à quel prix : Est-ce qu'il a été *quantifié la perte de valeur immobilière pour les propriétaires de la zone entourant l'incinérateur : *Un nombre très restreint de personnes est au courant de cette enquête publique :*		1	1					1	1	1		
40		Modérée												
41	LEGRAND	Je n'ai jamais été informée de ce projet. Pouvez-vous m'indiquer quelles communications ont été faites à ce propos afin que je puisse y trouver plus d'informations ? Pourquoi, plutôt que de créer cet incinérateur de déchets, ne pas prendre le problème à la source et mettre en place des campagnes ou actions de sensibilisation sur les déchets ? Qu'en est-il des biodéchets ? Comment sont-ils traités à Créteil ? Pourquoi ne pas installer plus de composteurs et apprendre au citoyen à les utiliser ? Qu'en est-il du tri 5 flux ? Comment cela fonctionne-t-il ? Comment cela sera intégré au projet ?								1			1	
42	BOUNOVA	Je suis médecin au CHU Henri Mondor et je connais malheureusement les effets secondaires de genre d'installation sur les poumons surtout chez les enfants et donc j'émet un avis défavorable.			1									
43		Modérée												
44	CRETEIL EN TRANSITION	L'augmentation des capacités de l'incinérateur proposée par VALO'MARNE contredit les efforts de prévention et de réduction des déchets dans la région, alors que l'incinération est reconnue comme une des pires solutions de traitement sur le plan environnemental. Cet incinérateur doit effectivement être modernisé, mais selon le "scénario 2" initial, sans augmentation de capacités.	1							1				
45	ANONYME	Dans le cadre de cette enquête publique, je souhaiterais vous faire part de mes réflexions quant au projet d'extension de l'unité de traitement des déchets Valomarne. > Le projet de construction d'un troisième four me paraît contraire à l'intérêt de la ville de Créteil mais aussi du Val de Marne dans son ensemble, car ce projet me semble à rebours de l'urgence climatique et sociale. > A l'heure ou près de 70 % des citoyens français considèrent que les propositions de la Convention citoyenne sont justes et indispensables, ce projet me semble			1	1				1				

N° Observation	Nom	Observations	THEMES											
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
			3 ^{eme} four de l'UVE	Energie produite - Hydrogène - CO ² - Electricité - Chaleur	Nuisances sur la santé humaine	Circulation - Transports Routier	Coût des installations	PRPGD et Directives Europeennes	Période/publicité de l'enquête	Réduction des déchets	Dépréciation des biens	Répartition Géographique	Avis favorables	Divers - Autres
		inadapté pour de multiples raisons. > Le projet mentionne que 120 000 tonnes de déchets supplémentaires seront traités chaque année par Valomarne. > Ce modèle économique me semble inadapté et peu vertueux, alors que tonnage annuel tend à baisser, du fait des dispositions légales mais aussi de la prise de conscience aiguë des enjeux du changement climatique par l'ensemble de la population. S'engager sur un tonnage constant n'incite guère à diminuer les déchets ni à les valoriser en amont, par compostage par exemple. > De plus, cette extension entraînerait un accroissement de la circulation des poids lourds qui augmenteraient les nuisances sonores et la pollution sur des routes déjà saturées, alors qu'un consensus scientifique établit que le bruit et la pollution contribuent à diminuer l'espérance de vie. > Pour ces raisons et toutes celles exposées par l'association ALIC https://affamonsincinerateur.home.blog/ qui effectue un remarquable travail d'information auprès de nos concitoyens, je ne peux décemment pas soutenir en tant que mère et en tant que citoyenne un tel projet.												
46	PRAGER-SECHAUD	Ce n'est qu'aujourd'hui que j'apprends l'existence d'un tel projet. Ce projet prévoit de nous chauffer avec encore plus de déchets alors que la priorité est de réduire les déchets à la source et d'isoler massivement les habitations. Je dénonce aussi l'injustice qui impose au Val-de-Marne de brûler 26 % des déchets alors que le département ne représente que 12 % de la population de l'Île-de-France. Les quartiers populaires ne peuvent pas continuer à être les plus exposés aux nuisances de la métropole. Enfin, l'autorité environnementale dans son avis du 19 mai 2020 souligne de nombreux points d'incertitude sur l'étude d'impact environnemental du projet. Elle considère même que la justification principale du projet sur le prétendu déficit régional des capacités d'incinération des déchets d'activité d'entreprise n'est pas valable								1		1	1	
47	BENOLIEL	Les différentes phases exposées sont méritantes. J'y apporte mon admiration, et mon soutien possible, en toute objectivité.											1	
48	ANONYME	Je refuse le troisième four à Créteil.	1											
49	VERCELLONI	L'installation de ce 3 ^{ème} four ne respecte pas la hiérarchie de traitement des déchets, définie par les directives européennes, la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte, et le Plan Régional de Prévention et de Programmation des Déchets. Cette hiérarchie explique qu'il faut favoriser en premier lieu la prévention, puis le réemploi, ensuite le recyclage, et seulement après la valorisation énergétique et pour finir l'enfouissement des déchets. Ce projet va augmenter les rejets de CO ² de façon importante puisque les déchets incinérés augmenteraient de 50% (plus de 120 000 tonnes supplémentaires par an) Les rejets atmosphériques de ce projet ne pourraient qu'ajouter de la pollution aux métaux lourds (manganèse, nickel, chrome, plomb...) qui a déjà augmenté entre 2011 et 2019 autour du site de Créteil (cf dossier de l'EUP). La mise en place de ce 3 ^{ème} four va aussi augmenter de 50 % le trafic de poids-lourds autour du site, passant de 445 poids-lourds à 679 poids-lourds/jour. Ce trafic supplémentaire passera en partie par Saint-Maur et augmentera la pollution de l'air et l'insécurité routière à Saint-Maur (le rapport sur la situation en matière de développement durable en témoigne) montre aussi l'impasse économique dans laquelle ce projet se situe. La rentabilité économique sur une période longue (40 ans) nécessite de fournir à l'UVE de Créteil de plus en plus de déchets, alors même que les règles imposent d'en produire moins, et que de fait, ces déchets à incinérer diminuent	1		1	1		1					1	

N° Observation	Nom	Observations	THEMES											
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
			3 eme four de l'UVE	Energie produite - Hydrogene - CO2 - Electricité - Chaleur	Nuisances sur la santé humaine	Circulation - Transports Routier	Coût des installations	PRPGD et Directives Europeennes	Période/publicité de l'enquête	Réduction des déchets	Dépréciation des biens	Répartition Géographique	Avis favorables	Divers - Autres
50	REDON	Avis de l'Union Européenne qui exclue l'incinération des solutions durables à mettre en œuvre, incompatibles avec les objectifs climatiques conformément à l'accord de Paris. La valorisation des déchets en vue de la production d'énergie est jugée contraire aux objectifs de développement durable par l'Union Européenne, car elle porte atteinte à la transition vers l'économie circulaire. En effet, malgré le fait que la valorisation énergétique des déchets soit souvent décrite comme un bon moyen d'extraire l'énergie des ressources, plusieurs preuves prouvent qu'elle va à l'encontre de l'économie circulaire. La valorisation participerait notamment à l'accroissement des déchets toxiques, de la pollution de l'air et contribue au changement climatique. Elle engendre également pour les pays, un risque de se retrouver enfermé dans des contrats à long terme avec des installations d'incinération des déchets surdimensionnées, comme cela se produit déjà en Europe de l'Ouest. Par conséquent, le souhait de l'UE au travers de l'exclusion du rapport de la valorisation des déchets devrait inciter au financement de véritables solutions de gestion des déchets telles que des systèmes axés sur la prévention, la réutilisation, la collecte sélective et le recyclage						1		1				1
51	POLSPOEL	L'incinération des déchets n'est pas considéré comme une solution durable de gestion des déchets par l'Union Européenne. La "valorisation énergétique" des déchets participe notamment à l'accroissement des déchets toxiques (ce qu'il reste après l'incinération), de la pollution de l'air et contribue au changement climatique. Vouloir augmenter la capacité d'incinération des déchets c'est se retrouver avec un nouveau four pour 40 ans. Or il faut d'abord réduire les déchets, les réutiliser/favoriser le re-emploi et les recycler et ensuite seulement incinérer ceux que nous n'avons pas réussi à réduire/recycler. La "valorisation énergétique" des déchets n'est pas un recyclage, cela vient après! Si on continue à construire de nouveaux fours, on va se retrouver comme la Suède à devoir importer des déchets pour utiliser et rentabiliser les infrastructures, avec tout le transport et les émissions de Co2 que cela va engendrer.			1	1								
52	CORREA	Depuis que la poubelle jaune accueille toutes sortes d'emballage et divers plastiques, le contenu de la poubelle ordures ménagères a considérablement diminué. De ce fait, je pense qu'il vaut mieux axer nos efforts sur le recyclage et sur l'information de tout ce qui peut être recyclé afin que les citoyens recyclent davantage leurs déchets et non pas sur l'incinération qui est polluante.			1					1				
53	CHRYDIS CAPORAL pour Europe ecologie les verts	Ce projet de construction d'un troisième four ne va pas dans le sens de l'intérêt général, il est polluant, couteux et décourage la réduction des déchets en amont - A terme, le Val-de-Marne devrait brûler 26 % des déchets d'île de France alors que le département ne représente que 12 % de la population de l'île-de-France L'option 3 (3e four) trahit le manque de volonté et d'investissement dans la réduction des déchets la source! Réchauffement climatique, émission de CO2, et de polluants, les incinérateurs sont source de gaz effet de serre et participent au dérèglement climatique- Cette construction d'un troisième four va à l'encontre de l'amélioration de la qualité de l'air en Île de France. Dioxines chlorées, métaux lourds et toxiques, particules fines vont dégrader la qualité de l'air et la santé des habitants. Que dire du puits carbone et de la serre de production de tomates qui ne sont là que pour amuser les badauds et détourner l'attention des contribuables d'une installation éminemment contestable!	1		1		1						1	1

N° Observation	Nom	Observations	THEMES											
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
			3 ^e me four de l'UVE	Energie produite - Hydrogène - CO ² - Electricité - Chaleur	Nuisances sur la santé humaine	Circulation - Transports Routier	Coût des installations	PRPGD et Directives Europeennes	Période/publicité de l'enquête	Réduction des déchets	Dépréciation des biens	Répartition Géographique	Avis favorables	Divers - Autres
54	RAKOCEVIC-MEUNIE	Je m'oppose toute extension des capacités de traitement de l'usine. On voit avec la question des consignes en verre le cercle vicieux qu'entraîne le système de financement du traitement des déchets: pour que celui-ci reste rentable, ou du moins non déficitaire, il faut pousser la population à alimenter les usines en déchets! Les seules solutions raisonnables sont: réduction de la consommation inutile, réduction des emballages, recyclage, don, économie circulaire. Jusques quand les intérêts financiers continueront-ils à contre-carrer les appels des scientifiques? Et les élus opposer économie locale et intérêt sanitaire général?			1						1			
55	RENARD Capucine	L'intéressée considère que le projet d'un 3ème four est en totale contradiction avec les orientations de la réduction des déchets et contribue à la dégradation de la qualité de l'air et de la terre ; tout doit être mis en œuvre pour passer au "zéro déchets" et encourager l'économie circulaire,	1		1						1			
56	OURDANI Neïla	Je m'oppose totalement la construction de l'incinérateur supplémentaire au sein de la ville qui a déjà largement contribué dans ce domaine pour le département	1									1		
57	DROUVROY	L'intéressé se positionne contre ce projet qu'il juge générateur d'une augmentation des déchets, de la pollution et du trafic routier des camions - il considère qu'il faut accentuer nos efforts pour une consommation durable, responsable. Les entreprises doivent arrêter de faire du jetable, pour toutes les catégories d'objets.... ,	1		1	1					1			
58	VILLAUME	Je ne suis pas favorable à la construction du troisième four d'incinération des déchets. Il y a encore énormément à faire en terme de recyclage et de prévention des déchets.	1								1			
59	GODIN	Il me semble pertinent d'adapter les infrastructures existantes tel que décrit dans les deux premiers points. Je ne suis pas contre pas du tout d'accord avec l'extension du troisième four, cela me semble complètement à contre courant d'objectifs de réduction des déchets et de recyclage.	1								1			
60	ALIC	Très longue contribution de l'association "ALIC" de 10 pages dont la conclusion est : Pour conclure, nous demandons au commissaire enquêteur conformément à ses missions : - d'organiser une réunion publique pour informer les citoyennes et citoyens concernés par le projet de VALOMARNE de demander à la Commission nationale du débat public, qui en supporte le coût, une expertise complémentaire sur les points suivants : - Etude d'impact sanitaire des effets sur les populations riveraines des pollutions engendrées par l'activité de l'incinérateur de Créteil existant et des pollutions supplémentaires générées par le projet d'extension de la capacité d'incinération de l'incinérateur - Evaluation des risques concernant l'installation d'une station hydrogène sur le site de l'incinérateur de Créteil - de s'assurer de la publication pour la transparence des débats : du contrat de la DSP entre VALOMARNE et le SMITDUEVM, des études existantes sur le développement de la géothermie à Créteil, du budget alloué à la prévention en matière de gestion des déchets sur le territoire concerné par le projet. Nous demandons par ailleurs la création d'un comité de suivi de site auquel nous souhaitons participer.	1	1	1			1	1	1		1		1
61	DUFOUR	A l'heure actuelle augmenter la capacité d'incinération des déchets de 120 500 tonnes par an n'a pas de sens, l'urgence est la diminution des déchets à incinérer, notamment en retirant les bio-déchets des fours (par le compostage par exemple), mais aussi en réduisant les autres déchets comme les emballages. Le Conseil d'Etat vient de condamner l'Etat Français à une astreinte de 10 millions d'euros par semestre pour son inaction			1	1					1	1		

N° Observation	Nom	Observations	THEMES											
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
			3 eme four de l'UVE	Energie produite - Hydrogene - CO2 - Electricite - Chaleur	Nuisances sur la santé humaine	Circulation - Transports Routier	Coût des installations	PRPGD et Directives Europeennes	Période/publicité de l'enquête	Réduction des déchets	Dépréciation des biens	Répartition Géographique	Avis favorables	Divers - Autres
		concernant la pollution de l'air. Décision justifiée par « la gravité des conséquences en termes de santé publique » et « l'urgence qui en découle ». Valérie Péresse, Présidente de la Région Île-de-France, a signé la Charte Villes & Territoires « sans perturbateurs endocriniens » avec le Réseau Environnement Santé (RES). Des engagements forts de la part de la Région qui visent à favoriser une limitation, voire une réduction significative, des perturbateurs endocriniens sur son territoire et dans son espace public. La région n'a aucun besoin d'augmenter sa capacité d'incinération, donc pour faire tourner rentablement ce 3ème four des déchets seront acheminés de plus loin vers l'incinérateur, amenant leur flot de camions et de nuisances associées (bruit, pollution, insécurité routière, dégradation des voiries...) pour des profits privés ! Je crains également la perte de valeur immobilière pour les propriétaires de la zone entourant l'incinérateur. Qui va payer la dévalorisation de leur bien ? Car il est évident que dans une zone avec 3 incinérateurs et un trafic routier de poids lourds important, le prix au mètre carré baissera mécaniquement												
62	DELONCA "ALIC"	suite à l'observation numérotée 60 les pièces jointes non téléchargées. - Contribution idem Obs N° 60 - lettre à la direction du site												
63	BROUILLE T	Tout d'abord mes remarques sur la forme : j'ai appris par hasard l'existence de cette enquête publique. Je trouve que la communication autour de cette enquête n'a pas été diffusée à large échelle. De même, la réaliser durant les congés d'été semble montrer une volonté d'écarter la majorité de la population. Je trouve surprenant de développer une usine d'incinération en pleine Zone à Faibles Émissions (ZFE), La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) n'a-t-elle pas renforcé la priorité donnée à la prévention de la production de déchets, plutôt que de vouloir augmenter les capacités d'incinération, Comment est alimenté cette usine ? Par camion ? Pour circuler dans cette zone (A86, carrefour Pompadour), je sais que la circulation y est déjà difficile. Les camions ne rejettent-ils pas des gaz à effet de serre (cf. point 1 - ZFE). Qu'en est-il des différentes émissions de cet incinérateur ? Quels en sont les dangers pour la population vivant à proximité (cette proximité n'est pas un rayon inférieur à 500m comme on peut le voir sur certains documents de l'étude, mais de plusieurs kilomètres). Si un tel incinérateur voit le jour, comme il faudra maintenir un niveau d'approvisionnement plus ou moins constant, cela ira à l'encontre de projets de recyclage ou d'emploi. Ces derniers sont pourtant les seuls qui iraient, non seulement vers une réduction de la pollution, mais aussi vers une réduction de la consommation de ressources en amont			1	1		1	1	1				
64	GRANGE	Ce projet de construction d'un troisième four ne va pas dans le sens de l'intérêt général ni dans le sens de la Transition, il est polluant, coûteux et décourage la réduction des déchets en amont. Le principal inconvénient du troisième four d'incinération de Créteil est sanitaire et environnemental. Le second est le détournement de fonds publics au profit d'une installation obsolète. Le Val-de-Marne devrait brûler 26 % des déchets d'île de France alors que le département ne représente que 12 % de la population de l'Île-de-France. Cette construction d'un troisième four va à l'encontre de l'amélioration de la qualité de l'air en Île de France. Dioxines chlorées, métaux lourds et toxiques, particules fines vont dégrader la qualité de l'air et la santé des habitants 27/07/2020 La réglementation européenne et la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance			1		1	1		1		1		

N° Observation	Nom	Observations	THEMES											
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
			3 eme four de l'UVE	Energie produite - Hydrogene - CO2 - Electricite - Chaleur	Nuisances sur la santé humaine	Circulation - Transports Routier	Coût des installations	PRPGD et Directives Europeennes	Période/publicité de l'enquête	Réduction des déchets	Dépréciation des biens	Répartition Géographique	Avis favorables	Divers - Autres
		verte visent par toutes les démarches utiles à la réduction des déchets voués à l'incinération d'environ 50%. En conclusion ce projet coûteux (128 millions d'euros) doit être remplacé par un projet de diminution et de gestion des déchets comme le plan B'OM conforme à la Transition que souhaitent la majorité des français.												
65	PIDOUX	la construction d' un 3 ème four n'est pas justifiée. En effet, les déchets des ménages ne cessent de diminuer depuis plusieurs années et le projet de géothermie a été écarté. De plus, il vaudrait mieux travailler sur la réduction des déchets : moins d'emballage, compostage et autre plus efficace que les incinérer ce qui génère de la pollution.									1			
66	ADAM	projet trop coûteux et qui ne va pas dans le sens de la réduction des déchets					1			1				
67	KOVAC	Idem N° 64			1		1	1		1		1		
68	LETELLIER	*Je suis contre le projet d'extension de l'incinérateur de Creteil. Je soutiens l'association ALIC, Affamons l'incinérateur de Créteil . Je dis NON au troisième four et ses 120 000 Tonnes de déchets, à la pollution supplémentaire, aux camions par milliers, aux expérimentations dangereuses, à une opération coûteuse et inutile, au réchauffement climatique	1		1	1	1							
69	ANGLADE	Idem N°64			1		1	1		1		1		
70	SOUAD	Non s'il vous plaît nous sommes déjà suffisamment pollués : autoroutes, levures... Pourriez-vous trouver un autre site moins dense ? À la campagne par exemple			1									
71	THALER	Idem N°64			1		1	1		1		1		
72	LAFORGE	Bien qu'illisible cette observation ressemble à l'obs N°71 identique à l'obs N°64			1		1	1		1		1		
73	EBERHARDT	Un troisième four d'élimination des déchets à Créteil est il indispensable ?je pense qu'on peut s'en passer en réduisant les quantités de déchets produites par les habitants du Val de Marne								1				
74	GALLAY	très sensible à l'avenir de notre environnement et l'avenir de mes enfants, je suis choqué de voir tous ces coûts monstrueux dans la construction d'un tel matériel qui sert à détruire ce qui vient d'être produit (en majorité des plastiques) Prenons le problème à la base! il est inadmissible qu'il existe encore du sur-emballage pour répondre à un besoin effréné de marketing pour soutenir la consommation					1			1				
75	CASSIER	Idem N°64			1		1	1		1		1		
76	LIBET	Idem N°64			1		1	1		1		1		
77	LASZCZYK	Idem N°64			1		1	1		1		1		
78	DROQUES	Idem N°64			1		1	1		1		1		
79	MAROT	Non au projet	1											
80	GRUCHY	En tant que Saint-Maurienne, je ne soutiens pas ce projet car : Ce troisième four d'incinérateur de déchets ne respecte pas la hiérarchie de traitement des déchets. Ce système va augmenter les rejets de CO2			1					1				

N° Observation	Nom	Observations	THEMES												
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
			3 eme four de l'UVE	Energie produite - Hydrogene - CO2 - Electricite - Chaleur	Nuisances sur la santé humaine	Circulation - Transports Routier	Coût des installations	PRPGD et Directives Europeennes	Période/publicité de l'enquête	Réduction des déchets	Dépréciation des biens	Répartition Géographique	Avis favorables	Divers - Autres	
81	GRONDIN	Consciente des enjeux écologiques, économiques et sociaux que nous reportons sur nos enfants. Consciente des difficultés liées au traitement des déchets, surtout en zone dense. Devons encore mettre un pansement et choisir de palier à ce problème en augmentant notre capacité de traitement ? Quel exemple donnons nous aux générations futures qui nous jugerons ? Devons nous choisir la facilité ou devons nous choisir d'autres voies plus difficiles ? Au vu du budget évoqué, des nuisances provoquées, je ne peux que l'élever contre ce projet qui ne va pas à la source du problème: Le dechet, le diminuer, le valoriser.			1		1				1				
82	BARET	Si cela correspond aux appétits économiques de cette filière, il est plus discutable que cela corresponde réellement aux besoins des habitants du Val de Marne, administrés, contribuables et humains. Nous continuons à penser à l'envers, plus pour faire plus pour faire plus, alors que nous savons que les crises commencent à se manifester (Covid, manifestation climatique, effondrement de la biodiversité), que nous sabotons notre milieu de vie, et que les ressources s'épuisent. A quand une réorganisation des moyens et des territoires pour aller vers plus de sobriété et d'intégration, à quand une reconversion des activités pour aller vers des lendemains plus cohérents? Cet agrandissement de capacité de retraitement (et de valorisation énergétique) est un non sens.	1											1	
83	PEREIRA	Inadmissible de faire un tel projet alors même qu'il y a celui d'Ivry! Dangereux pour la santé publique!			1										
84	ROUET	Non, je ne suis pas d'accord. Deux fours existeraient déjà à cet endroit ; dans un secteur fortement peuplé. L'air en banlieue est de Paris est déjà suffisamment pollué, avec tous les problèmes médicaux que cela engendre.			1										
85	FEUILLARD	Je pense que la pollution dans cette zone est suffisamment grande pour ne pas être augmenté par cet ajout ! D'autant que cela ne traitera pas uniquement les déchets du département. Pour le bien être et le futur de nos enfants c'est inacceptable.			1								1		
86	BOUSKILA	je serai favorable à une répartition plus équitable du traitement des déchets. Le Val de Marne n a pas pour vocation de centraliser cette activité en traitant les déchets ménagers, industriels et hospitaliers de la région, voire de la France entre Ivry et Creteil. J entends que cela coûte moins cher à l industriel d étendre ce site ... mais devons nous en supporter les conséquences ? A maisons alfort nous sommes entre ivry et creteil et subissons déjà les pollutions des 2 incinérateurs ...			1								1		
87	BARET	voir obs n°82. Le minimum serait de reprendre la consultation dans un cadre de transparence démocratique et de sonder les besoins réels, les conséquences des choix, dans le cadre d'une projection saine vers l'avenir, et de privilégier les stratégies alternatives, avant de recourir mécaniquement à des moyens industriels et économiques supplémentaires.													1
88	QUENTIN	Ce n'est qu'aujourd'hui que j'apprends l'existence d'un tel projet. Ce projet prévoit de nous chauffer avec encore plus de déchets alors que la priorité est de réduire les déchets à la source et d'isoler massivement les habitations. Je dénonce aussi l'injustice qui impose au Val-de-Marne de brûler 26 % des déchets alors que le département ne représente que 12 % de la population de l'Ile-de-France. Les quartiers populaires ne peuvent pas continuer à être plus exposés aux nuisances de la métropole. Enfin, l'autorité environnementale dans son avis du 19 mai 2020 souligne de nombreux points d'incertitude sur l'Étude d'impact environnemental du projet. Elle									1		1		1

N° Observation	Nom	Observations	THEMES											
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
			3 eme four de l'UVE	Energie produite - Hydrogene - CO2 - Electricité - Chaleur	Nuisances sur la santé humaine	Circulation - Transports Routier	Coût des installations	PRPGD et Directives Europeennes	Période/publicité de l'enquête	Réduction des déchets	Dépréciation des biens	Répartition Géographique	Avis favorables	Divers - Autres
		considère même que la justification principale du projet sur le prétendu déficit régional des capacités d'incinération des déchets d'activité d'entreprise n'est pas valable ! Pour moi, c'est un projet à contretemps qui va à l'encontre de l'intérêt général et de la nécessaire bifurcation écologique de notre société.												
89	ANONYME	Le problème n'est pas l'incinération, le problème est notre mode de consommation. Arrêtons d'acheter des sur-emballages et peut-être que nous n'aurons plus besoin d'agrandir nos incinérateurs. En attendant je suis pour le projet, qui saluons-le met tout en oeuvre pour limiter son impact sur l'environnement.												1
90	MULLER	il est hors de question de bruler encore plus de déchets. Trouvez autre chose, l'écologie et la préservation de la planète est LA priorité numéro 1. Ce projet semble franchement archaïque, polluant, dangereux pour la santé des habitants et inutile.			1									
91	GOUTHIER	Je m'oppose à ce projet pour de nombreuses raisons : - L'incinération des déchets, malgré les avancées technologiques, reste un procédé polluant. - La combustion des déchets mène au rejet dans l'atmosphère de milliers de molécules différentes (dont des métaux lourds). Une vingtaine de polluants seulement sont pour l'instant réglementés, contrôlés et limités et leur liste n'a pas évolué depuis 10 ans alors que l'on découvre de nouveaux composés chimiques tous les jours. - Les coûts d'investissement et de fonctionnement des incinérateurs étant élevés, ils exigent un flux important et continu de déchets pour être rentables. L'incinération est donc un sérieux frein aux efforts de réduction et de tri des déchets. - La capacité actuelle de l'incinérateur est déjà supérieure au besoin de la population des villes adhérentes au syndicat intercommunal. Un troisième four conduira à importer encore plus de déchets venant de toute la région parisienne... en camions ! - L'incinération représente aujourd'hui avant tout un gaspillage important de ressources puisqu'il consiste à brûler des déchets dont la matière pourrait être préservée et revalorisée. - La "valorisation" de l'incinération de nos déchets pour alimenter le chauffage urbain n'est absolument pas durable et nourrit un cercle vicieux de dépendance aux déchets. La priorité est d'isoler les logements pour lutter contre la précarité énergétique avant d'augmenter l'énergie produite. Face à l'enjeu de la gestion des déchets, l'objectif premier doit donc être la réduction maximale des déchets produits.	1		1	1	1			1		1		1
92	TRONCHE François	J'ai pris connaissance ces derniers jours de l'ouverture d'une enquête publique concernant le projet d'extension de l'incinérateur de Créteil au hasard d'une communication de l'association Alternatiba. Cela dénote d'une mauvaise information des habitants des territoires concernés. Ce projet prévoit d'incinérer 50 % de déchets alors que la priorité est de réduire ces déchets à la source. Si elle est prise, la décision de construire cette extension irait à l'encontre des efforts de la région Ile-de-France qui a réussi à diminuer cette quantité dans la dernière décennie. Elle irait également à l'encontre des recommandations de la Commission Européenne qui, dans une communication du 26 janvier 2017 rappelait que la gestion des déchets doit désormais se concentrer sur la prévention de production de déchets et sur leur recyclage. Au delà de l'impact sur la libération de CO2, si ce nouvel incinérateur ouvrait, il générerait une augmentation considérable du transport routier dans notre territoire comme le note l'autorité environnementale dans son avis du 19 mai 2020. Elle souligne de plus de nombreux autres points d'incertitude sur l'impact environnemental du projet et considère que la justification principale du				1		1	1	1				

N° Observation	Nom	Observations	THEMES											
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
			3 eme four de l'UVE	Energie produite - Hydrogene - CO2 - Electricité - Chaleur	Nuisances sur la santé humaine	Circulation - Transports Routier	Coût des installations	PRPGD et Directives Europeennes	Période/publicité de l'enquête	Réduction des déchets	Dépréciation des biens	Répartition Géographique	Avis favorables	Divers - Autres
		projet sur le prétendu déficit régional des capacités d'incinération des déchets d'activité d'entreprise reste incertaine.												
93	CALINAU D	Il n'est pas respectueux de l'expression de l'avis des citoyens de conduire une enquête public du 29 juin au 1er août. Par ailleurs, l'autorité environnementale dans son avis du 19 mai 2020 souligne de nombreux points d'incertitude sur l'étude d'impact environnemental de ce projet : les habitants de Créteil dont je suis demandeur plus de compléments d'étude. J'ai compris de plus que les capacités d'incinération des déchets d'activité d'entreprise sont suffisantes en IDF : cet argument n'est donc pas valable pour justifier une augmentation des capacités de l'incinérateur de Créteil. Concernant la diminution des déchets "produits" par les ménages, je suis de l'avis d'éduquer mieux pour progresser dans ce sens, et non de financer l'augmentation des capacités de cet incinérateur.	1				1		1					1
94	BRETON	La construction de ce troisième four à Créteil ne va pas dans le sens d'une réduction de déchet. Les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies est pour 2030 une réduction de 50% des déchets à l'échelle mondiale. La France doit prendre sa part dont l'île de France et le Val de Marne. Aujourd'hui le site de Créteil brûle 250000 Tonnes de déchets et prévoit d'en brûler 350000 soit presque 30 % en plus. Très contradictoire avec l'agenda 2030 des NU. L'entreprise Bee&co a le projet de construire une unité de valorisation locale des biodéchets par microméthanisation containerisée sur le territoire de la commune de VITRY-SUR-SEINE, donc le four perd un peu plus de son intérêt. Les recommandations Européenne en matière de déchet sont hiérarchisées Pourquoi un projet de valorisation énergétique alors que l'Europe recommande d'abord une valorisation matière ? DE plus l'impact écologique et de la biodiversité ne sera pas nul. - Créteil est en zone inondable. - qu'en sera t il de la pollution des sols ? - Impact sur les oiseaux, les insectes et autres animaux ? - Le chantier va générer des déchets. Quels impacts sur la santé ? Valomarne s'engage à atteindre des niveaux d'émissions atmosphériques inférieurs à la norme pour les paramètres NOx, SO2, HCl, poussières, métaux, dioxines et furanes, mais ces polluants sont ils mesurés indépendamment les uns des autres ou sur l'ensemble ? Le taux final de l'ensemble des polluant n'est plus le même. Pollution liés au trafic routier des camions Bruit Odeur ? Impact climatique - Co2 émis (ce n'est pas la serre construite près d'un an après qui va absorber les émissions de GES). Impact conomique Si les Objectifs des NU sont atteints en 2030, le four n'aura pas ses 350000 Tonnes à brûler. Est ce que le manque à gagner par Valomarne ne sera pas répercuté (par contrat?) quoi qu'il arrive sur les communes et donc sur les habitants. C'est à dire que la Taxe TOM ne baissera jamais ? - Le chantier va gÈnÈrer des dÈchets (quel comble). Quels impacts sur la santÈ ?		1	1	1		1		1				1
95	CHIRICO	mêmes observations que le n°94		1	1	1		1		1				1
96	LAURENT Denis	Les observations de monsieur Laurent figurant dans un document de 3 pages: - Afin de justifier la création de la 3ème ligne polyvalente d'incinération, le projet se base sur le futur échec des politiques publiques et le non-respect de la directive européenne et de la LTECV ! - La mise en place d'un 3ème four entraînera certainement une augmentation des rejets polluants qui auront un impact sur la santé des habitants . - Par ailleurs, l'augmentation de 50% de la capacité d'incinération augmentera le trafic routier et sera source d'une pollution	1	1	1	1	1	1		1				1

N° Observation	Nom	Observations	THEMES												
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
			3 ^{ème} four de l'UVE	Energie produite - Hydrogène - CO ² - Electricité - Chaleur	Nuisances sur la santé humaine	Circulation - Transports Routier	Coût des installations	PRPGD et Directives Europeennes	Période/publicité de l'enquête	Réduction des déchets	Dépréciation des biens	Répartition Géographique	Avis favorables	Divers - Autres	
		atmosphérique supplémentaire, ainsi que d'une pollution aux particules de plastique . - Ainsi, l'objectif premier du SMITDUMV devrait plutôt être, en concertation avec les 3 EPT qui en sont membres et qui ont participé à l'élaboration du projet Valo'Marne, de réduire les volumes à incinérer de déchets et l'augmentation de leur recyclage. - Donner la « solution » de l'augmentation de l'incinération, c'est faire fi de toutes les conséquences de la surconsommation des biens et des ressources, - L'investissement pour la création de la 3ème ligne est proche de 100 millions d'euros. Des solutions de substitution Le projet actuel poursuit plusieurs types d'objectifs : 1/ une modernisation des installations existantes, avec traitement des fumées, et économie d'eau, 2/ l'augmentation de capacité d'incinération 3/ le développement des réseaux de chaleur 4/ la réalisation de projets annexes : hydrogène, puits de carbone, serres Le dossier de l'EUP ne présente aucune autre solution que le « tout ou rien ». Or, plusieurs de ces objectifs sont réalisables sans augmentation de capacité, et notamment celui de la modernisation. Et il est essentiel de mettre en œuvre les objectifs fixés par les instances supérieures : UE ; . Les alternatives soutenables existent et sont déjà mises en œuvre dans d'autres territoires par une politique ambitieuse et pédagogique pour inciter les citoyens et les entreprises à réduire leurs déchets : Territoire « Zéro déchet, zéro gaspi »													
97	BOUTON Cécile	Ce projet d'extension des capacités d'incinération d'ordures ménagères de l'unité de Créteil me paraît démesuré et en totale contradiction avec les objectifs européens de baisse de production de déchets. En rajoutant de la capacité il y aura peu de pression à mettre en place du zéro déchet, pour les consommateurs, ou une réelle gestion éco-responsable des entreprises et des institutions.						1		1					
98	BERNICH I France	Je constate que L'enquête publique sur les incinérateurs dans le val de Marne que ça soit Celui de Créteil ou celui d'Ivry, tombe toujours pendant la période des vacances. Nous faisons des accords que ne nous respectons pas. Nous entreprenons des projets inutiles et nous voila en route pour construire le 3 ^{ème} four incompatible avec le PLAN CLIMAT AIR ENERGIE des territoires et du Grand Paris métropole et qui va à l'encontre du principe écologique, de la COP21 et de l'accord de Paris. Les incinérateurs participent massivement au réchauffement climatique, à la pollution de l'air, au dégagement des particules fines et du dioxine. Tout ce qui dégrade l'air et la santé humaine. Au moment où les citoyens réfléchissent au zéro déchet, à éradiquer les emballages, à boire de l'eau de robinet et sortir du plastique, à consommer localement et en vrac, nos politiques eux pensent à construire des incinérateurs et brûler 120 000 tonnes de déchets supplémentaires. Ils ne pensent pas que ces tonnes vont augmenter le trafic routier des camions et augmenter de plus en plus de la pollution. Il est évident que la collecte et le traitement des déchets, augmentent le nombre d'emplois, mais la préservation de leur santé et aux bonnes conditions de travail dans ces activités peuvent être dans le recyclage des déchets, mais non dans l'incinération. Donc Il est important d'investir pour réduire les déchets à la source.			1				1	1	1				
99	FAU Marie	Ce projet d'extension va à l'encontre des différentes orientations écologiques prévues depuis ces dernières années. L'urgence climatique nous impose de limiter les consommations, donc les déchets, plutôt que de brûler. La stratégie dite des 3R est à appliquer urgemment :Réduire la quantité de produits qui arrivent en fin de vie; Réutiliser des produits ou certaines de leurs parties qui deviendraient autrement des déchets; Recycler les matières premières.							1		1				

N° Observation	Nom	Observations	THEMES												
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
			3 eme four de l'UVE	Energie produite - Hydrogene - CO2 - Electricite - Chaleur	Nuisances sur la santé humaine	Circulation - Transports Routier	Coût des installations	PRPGD et Directives Europeennes	Période/publicité de l'enquête	Réduction des déchets	Dépréciation des biens	Répartition Géographique	Avis favorables	Divers - Autres	
100	MARTINE Z	Sur le d2partement du val de Marne il y a déjà 3 incinérateurs(Ivry-sur-Seine -Créteil -Rungis), les val de marnais n'ont pas la vocation à respirer les déchets des autres . Améliorer et moderniser les filtres oui. Poursuivre la pédagogie pour obtenir un meilleur résultat sur la valorisation du tri sélectif. Faire payer le surplus d'emballage inutile. Ces sites sont ils bien prêt pour la crue centennale ?											1		1
101	LAMIRAN D Isabelle	Je m'oppose à l'extension de l'incinérateur de Créteil, car il me paraît plus juste que la répartition de ce type d'équipement industriel soit plus équilibrée sur le territoire. L'implémentation du 2eme plus gros incinérateur de France en devenir, ne peut qu'impacter défavorablement l'environnement du site et de ses alentours. Il paraît anormal que le Val de Marne soit surreprésenté pour le traitement des ordures en fonction de la génération des déchets. J'ai des inquiétudes quant à l'augmentation de la pollution générée : - Rejets toxiques- Augmentation des camions de livraison Si le projet aboutit : JE DEMANDE UN CONTROLE et DES ANALYSES REGULIERES de la TOXICITE des REJETS avec LES RESULTATS accessibles (facilement) AU PUBLIC. Quant à brûler les déchets, voire augmenter cette capacité...Cette démarche ne va-t-elle pas à l'encontre des orientations que notre société doit prendre ? Je serai favorable à : - Effectuer la rénovation des 2 fours existants à Créteil - Augmenter la qualité du tri par des démarches éducatives, une assistance mise à la disposition de la population. - Effectuer une pression auprès des acteurs économiques pour limiter l'emploi des emballages.	1		1	1		1					1		1
102	CALMET Catherine	La capacité actuelle de l'incinérateur est déjà très supérieure au besoin de la population des villes adhérentes au syndicat intercommunal. Un troisième four conduira à importer encore plus de déchets venant de toute la région parisienne. Des milliers de camions supplémentaires seront donc nécessaires pour les acheminer, et leurs rejets toxiques cumulés à ceux de ce nouveau four alimenteront la pollution atmosphérique à Créteil et dans les communes voisines... Une étude de l'agence Santé Publique France de 2016 estime pourtant que la pollution aux particules fines est déjà responsable de 48000 morts chaque année en France, dont 4000 en région parisienne! combien à Céteil et aux alentours? Alors que se multiplient les jours d'alerte à la pollution, la mise en oeuvre d'un nouveau four prévue dans une zone parmi les plus polluées de la région n'a fait à ce jour l'objet d'aucune étude diimpact sur la question spécifique de la qualité de l'air. C'est pourquoi j'exprime ma vive opposition à ce projet. Je considère que la priorité des politiques publiques doit aller à la réduction des déchets à la source, seule stratégie à même de réduire leur impact écologique. La réduction et le traitement des déchets est une politique d'intérêt général qui ne peut être confiée à des logiques économiques privées uniquement centrées sur le profit et la compétitivité, comme c'est le cas avec ce projet aux mains de SUEZ.	1		1	1					1		1		1
103	LAPIERRE David	à rapprocher de l'observation 36 - s'est déjà exprimé. Monsieur Lapiere revient sur certaines observations qu'il considère comme des contre-vérités. Il n'est pas opposé au projet car il considère qu'en attendant d'en être à la réduction des déchets à la source et au 100% recyclage il vaut mieux incinérer qu'enfouir. - Créteil n'est pas le deuxième incinérateur le plus important en France - Il y en a plusieurs autres en Ile de France (dans le 78, 91 et 94) - Le contrôle des analyses existe déjà - Pas d'augmentation considérable du trafic routier - Brûler les déchets est polluant mais il y a des emballages qui ne sont pas recyclables												1	
104	LAURENT Denis	Voir obs n°96.	1	1	1	1	1	1		1					1

N° Observation	Nom	Observations	THEMES											
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
			3 ^{ème} four de l'UVE	Energie produite - Hydrogène - CO ² - Electricité - Chaleur	Nuisances sur la santé humaine	Circulation - Transports Routier	Coût des installations	PRPGD et Directives Europeennes	Période/publicité de l'enquête	Réduction des déchets	Dépréciation des biens	Répartition Géographique	Avis favorables	Divers - Autres
105	DELLA MUSSIA	Ce troisième four ne doit pas exclure la continuation et l'accélération de la politique régionale de prévention et de la gestion des déchets par le tri systématique des déchets et une communication constante par les différents acteurs régionaux en faveur de ce tri. Chacun est-il prêt à faire les efforts nécessaires pour y parvenir pour sa santé et la santé publique ? Je pense que le sérieux de l'ensemble de ces dispositifs de tri à mettre en place n'exclut pas le 3 ^{ème} four sur le site de Valo'Marne dont la chance est de se situer au niveau de l'échangeur entre A 86 et RN 406, RN 406 dont l'aboutissement à proximité du site, va se situer au port de Bonneuil, lieu intermodale entre la route, la voie navigable et les voies ferrées.											1	1
106	TIPHAGNE Marie	Ce projet des capacités de traitement des ordures ménagères va à des nécessités environnementales et des obligations légales de réduction des déchets, de tri sélectif et de réemploi. Pourquoi mettre autant d'argent dans un projet déjà dépassé dans son objet et sa raison d'être ? - les rejets polluants issus de l'augmentation des incinérations vont augmenter, et l'effet cocktail également. Si on connaît relativement bien les effets de chaque polluant pris individuellement, on connaît mal l'effet combiné de tous les polluants. Les villes riveraines sont très peuplées, est-ce une bonne idée de faire respirer un air de mauvaise qualité à ces habitants, avec toutes les conséquences en matière de santé publique (problèmes respiratoires, allergies, etc). - le nombre de camions va devoir augmenter pour apporter les déchets, générant nuisances sonores, pollution de l'air, augmentation du trafic routier et des bouchons, et vieillissement prématuré des routes. - l'argument du chauffage urbain ne tient pas, car une partie de l'argent du projet pourrait être utilisé pour améliorer l'isolation des habitations concernées, et utiliser des modes de chauffage économiques même s'ils ne sont pas écologiques au sens premier du terme. Ces habitations n'ont pas besoin de l'augmentation de l'incinération pour se chauffer.			1	1	1				1			
107	CAPRANI Fabrice	Le projet de réalisation d'un 3 ^{ème} four d'incinération sur le site du SMITDUVM à Créteil constitue une aberration pour tous les aspects pris en considération: - sur le plan sanitaire et environnemental: Cette augmentation des volumes incinérés ne manquera pas d'augmenter les rejets de polluants et aggraver la pollution atmosphérique, la pollution atmosphérique augmentera aussi du fait de l'augmentation du trafic de poids lourds, induite par l'augmentation des capacités d'incinération. La pollution atmosphérique joue un rôle important dans l'augmentation de la diffusion des virus. Alors que la qualité de l'air est déjà médiocre et donc néfaste (le plomb est préjudiciable à la santé quelque soit la quantité, aussi infime soit elle) à la santé des citoyens vivant autour, le 3 ^{ème} four ne pourra qu'aggraver la qualité de l'air. - sur le plan légal: Ce projet d'implantation d'un 3 ^{ème} four ne respecte pas la hiérarchie des traitements des déchets issue de la réglementation européenne, de la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte et le Plan régional de Prévention et de Gestion des Déchets (adopté le 21/11/19). Ce projet de 3 ^{ème} four contrevient donc à 3 niveaux différents de réglementation (Européen, National, Régional). Aucun projet alternatif respectant cette hiérarchie n'a été étudié. - sur le plan économique: La construction du 3 ^{ème} four nécessitera une augmentation des déchets à incinérer pour assurer la rentabilité du projet alors même que les volumes de déchets ménagers diminuent depuis plusieurs années sur le territoire. Ce lourd investissement, par la nécessité de le rentabiliser, va obérer sur une période très longue (plusieurs dizaines d'années) tous les efforts pour un meilleur traitement des déchets et alourdir les dépenses publiques. - des alternatives existent: Des territoires (L'Ain), plus sensible à la santé des citoyens et à la	1		1	1	1	1		1				1

N° Observation	Nom	Observations	THEMES											
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
			3 eme four de l'UVE	Energie produite - Hydrogene - CO2 - Electricité - Chaleur	Nuisances sur la santé humaine	Circulation - Transports Routier	Coût des installations	PRPGD et Directives Europeennes	Période/publicité de l'enquête	Réduction des déchets	Dépréciation des biens	Répartition Géographique	Avis favorables	Divers - Autres
		préservation de l'environnement, se sont engagés dans des programmes comme "Territoire Zéro Déchet Zéro Gasp". Ces programmes, plus réalistes que le projet de Valo'Marne, car prenant en compte sérieusement les aspects environnementaux, sanitaires (moins de pollution améliore la santé) et économiques (produire moins de déchets coûte moins cher que traiter les déchets) sont des pistes à suivre pour notre territoire.												
108	ROHAUT Pascale	mêmes observations que 107.	1		1	1	1	1		1				1
109	REDON Francis Vice-Président FNE	Dans un document de 19 pages l'association FNE IDF reprend et détaille les observations déjà portées en 5, 32, 35 et 109. France Nature Environnement Ile de France donne un avis défavorable au projet présenté en enquête publique et propose de mettre en oeuvre le scénario 2 évoqué en présentation initiale du projet: * Appliquer les dispositions règlementaires comportant la mise en place d'un traitement sec des fumées sur les deux lignes de four existantes. Ces dispositions sont rendues obligatoires pour respecter les valeurs limites imposées par le futur BREF (Best Available Techniques Reference document). Elles ne sont pas discutables. * Mettre en place les équipements permettant la valorisation thermique et la fourniture d'énergie calorifique premièrement au réseau de chaleur urbain de la ville de Créteil, deuxièmement à d'autres futurs clients éventuels. Ces équipements devront être couplés à la rénovation thermique du parc résidentiel concerné, en vue de réaliser des économies d'énergie et étendre ainsi plus efficacement les réseaux de chaleur. Vous trouverez en Pièces Jointes le détail de cet avis.	1	1	1			1						1
110	HERVOUE T Marine	Contre contre contre il y a déjà assez de pollution par ici ça suffit !!!!	1											
111	REDON Francis Vice-Président FNE	Pièces jointes à l'observation 109.												
112	VERGEZ Philippe	Les unités d'incinération de déchets non dangereux, même productrices d'énergie sont globalement néfastes à l'environnement. Il faut privilégier la protection de la santé des habitantes et des habitants d'une part, la préservation de l'environnement d'autre part. Ce qui implique de fait une diminution drastique de la quantité de déchets produits. Les conséquences de l'incinération vont se faire sentir dans toute l'Ile de France, en fonction du vent. Une autre des conséquences négatives d'un tel projet est la croissance des volumes de déchets traités en incinération et l'augmentation conséquente du nombre de benes en circulation, s'intégrant à des flux routiers déjà saturés en Ile-de-France.				1				1				
113	LAMIRAN D Isabelle	Modification Contribution 101 Nous ne serions pas le 2eme plus gros incinérateur en France mais la 4eme derrière Saint-Ouen, Issy Les Moulineaux et Nice. Nous restons néanmoins placés dans le peloton de tête, 4eme en terme de t/an de déchets sur près de 130 incinérateurs.												1

N° Observation	Nom	Observations	THEMES												
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
			3 eme four de l'UVE	Energie produite - Hydrogene - CO2 - Electricite - Chaleur	Nuisances sur la santé humaine	Circulation - Transports Routier	Coût des installations	PRPGD et Directives Europeennes	Période/publicité de l'enquête	Réduction des déchets	Dépréciation des biens	Répartition Géographique	Avis favorables	Divers - Autres	
114	DUMEE Philippe au nom de l'association NATURE & SOCIETE	l'association dépose un document joint en annexe exposant sa position défavorable sur le projet : non justification du projet - non respect de la hierarchie de traitement des déchets- transports des déchets - modèle économique du projet	1		1	1					1				1
115	KLAUS GERKE	le SMITDUVM et ValoMarne ne communique pas sur la solution de substitution que pourrait être le scénario 2 ! Le scénario 3 ne sert que les intérêts de Suez et na rien voir avec l'intérêt commun... Pour la santé des citoyens et celle de la planète, disons non ce projet anti-écologique d'un temps ancien. Rien voir avec la "transition écologique". Le scénario 2 est tout fait suffisant. Il permet d'incinérer les déchets collectés sur le territoire du SMITDUVM et de chauffer les logements sociaux de Créteil et les locaux des services publics.	1		1										
116		Je suis opposé la création d'un troisième four, car ce projet mettra en péril la santé des habitants et la qualité de l'environnement déjà bien dégradé en Ile de France.. Il est urgent de changer la conception de notre consommation. Il y a bien d'autres moyens de gérer les déchets ménagers et industriels et le premier c'est d'en produire moins.	1		1						1				
117	OSTAME Nadia	Citoyenne Campinoise, je suis opposée tout nouvel incinérateur. L'urgence climatique est de réduire nos déchets. Des moyens doivent être fournis pour amener les citoyens à consommer différemment dans un souci du zéro déchet. Sans compter la pollution générée par le traitement des déchets qu'il faut réduire la base.	1		1						1				
118	BOSSON Annz Sophie	Je suis CONTRE la construction d'un nouveau four au niveau de l'incinérateur de Créteil	1												
119	DUMAS GUILLAU ME Robert	Citoyen cristolien, je suis défavorable ce projet d'agrandissement (ou d'évolution) de l'incinérateur de Créteil. Habiles communicants, les défenseurs du projet définissent l'énergie produite par l'incinération comme une "énergie durable", ce qu'elle n'est évidemment pas. selon la Convention citoyenne pour le climat, qui a rendu ses travaux fin juin 2020. l'un des objectifs retenus est de "moins consommer", ce qui se décline entre autre par "produire moins de déchets". l'énergie produite par un four d'incinération supplémentaire n'est pas une énergie durable La ville ferait mieux de développer une filière dédiée aux biodéchets et d'en faire la promotion, d'encourager la réduction de la production des déchets, qu'il s'agisse de ceux produits par les habitants, mais aussi par les entreprises et les commerces, et enfin d'encourager la rénovation thermique des logements afin de diminuer la quantité d'énergie nécessaire pour les chauffer. De plus, l'impact de cet agrandissement sur la santé des habitants ne sera pas négligeable : plus de camions qui traversent la ville pour alimenter l'incinérateur (générant un surplus de pollution et de nuisances sonores, et s'ajoutant un trafic routier déjà difficile), plus de résidus potentiellement dangereux relâchés dans l'atmosphère en cas d'incident (l'incident l'incinérateur d'Ivry-sur-Seine en 2019 en est un triste exemple)	1		1	1					1				

N° Observation	Nom	Observations	THEMES											
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
			3 eme four de l'UVE	Energie produite - Hydrogene - CO2 - Electricite - Chaleur	Nuisances sur la santé humaine	Circulation - Transports Routier	Cont des installations	PRPGD et Directives Europeennes	Période/publicité de l'enquête	Réduction des déchets	Dépréciation des biens	Répartition Géographique	Avis favorables	Divers - Autres
120	BROCHE	Je suis totalement opposé l'extensions de l'usine d'incinération des déchets située Carrefour pompador. Jeune proprétaire, aucune communication n'a été faite de la part du promoteur immobilier lors de l'achat. De plus aucune communication n'a été faite auprès des habitants du nouveau quartier Gizeh creteil. Les différents polluants émis par l'incinération se retrouvent dans l'environnement par différentes voies. Une partie de ces substances chimiques sont sources de contamination potentielle pour l'homme. Cancer et autres. Je n'hésiterai pas me retourner contre le promoteur immobilier en cas de maladie.			1					1	1			
121	VIBERT Nathalie	Il faudrait développer le recyclage. Non plus de pollution de l'air dans le bas Val de Marne déjà bien pollué.			1									
122	RUAULT	Il ne faut pas incinérer plus mais tout faire pour réduire nos déchets. Stop aux centres commerciaux qui détruisent l'éco systLme et produisent des tonnes de déchets qui font des dizaines de milliers de kms pour finir en cendres chez nous. Entre les intérêts de suez et ceux de la nature et de l'être humain je choisis le 2ème camp.			1							1		
123	RUAULT	idem obs 122												
124	HERICHER	La solution est de se battre contre l'arrivée massive de déchets. La planète est en danger, on peut trouver des solutions. Le Val-de-Marne assume déjà 25 % de l'incinération des déchets de la région parisienne alors qu'il ne représente que 12 % de la population, cherchez l'erreur...Comme pour la distribution de l'eau, la gestion devrait être publique, ça serait plus clair. Qui peu croire que Suez ait des pensées philanthropiques? Qui peut croire que cela ne donnera pas plus de pollution? Pourquoi ne fait -on pas à Neuilly			1							1		
125	MOUGAM MADOUSS ALINE John	nous venons d'emménager au niveau de la nouvelle résidence Neo C Créteil (Quartier neuf de 2018 de 600 habitations) , qui se situe 500 m du futur ValoMarne. De notre domicile, nous avons une vue directement sur cette usine et ainsi toute les fumées quelle dégage. Le fait daugmenter les capacités de traitement nous déplaît fortement l'augmentation de la pollution sera conséquente et le puits de carbone ne sera pas suffisant. Dans un contexte d'écologie et de réduction de déchets, nous y allons dans le sens contraire. Nous craignons pour notre santé En tant que Cristolien, je ne veux pas que ma ville devienne une poubelle pour tous,	1		1							1		
126	MOUGAM MADOUSS ALINE John	Idem obs N° 125												
127	ROUYER	Ce projet ne va pas dans le sens du "développement durable" et des décisions qui favorisent l'avenir de notre humanité. Il est l'encontre de la loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) En effet, un 3ieme centre d'incinération se base sur une augmentation des déchets et pallierait un échec des politiques publiques (voire une absence de volont2...) L'heure est à la réduction drastique des déchets et une augmentation du taux de recyclage.							1	1				
128	MIMOUNI	Je suis entièrement opposée ce projet, il en va de notre survie et de la santé de nos enfants. Nous sommes déjà dans une zone polluée entourée d'usine , nous sommes envahis de moustiques, d'odeurs , de dégagements de	1		1							1		

N° Observation	Nom	Observations	THEMES											
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
			3 eme four de l'UVE	Energie produite - Hydrogene - CO2 - Electricite - Chaleur	Nuisances sur la santé humaine	Circulation - Transports Routier	Coût des installations	PRPGD et Directives Europeennes	Période/publicité de l'enquête	Réduction des déchets	Dépréciation des biens	Répartition Géographique	Avis favorables	Divers - Autres
		particules fines et autres éléments polluants. NON , je ne veux pas que mon quartier devienne la poubelle du val -de -marne.												
129	DIHAJI	Ce projet est totalement nocif pour notre santé et celle de nos enfants. Si ce projet se réalise , je déménagerai, je quitterai Créteil. Nous sommes déjà envahis de moustiques depuis plus 2 ans personnes ne réagi. Les odeurs et l'environnement est ingrat.* Créteil va devenir la poubelle du Val- de- Marne.. Non l'incinérateur	1		1							1		
130	CLEMENT Daniel	Je pense qu'il serait déjà utile de placer dans nos quartiers des conteneurs de tris sélectifs ; d'interdire tous les contenants plastiques ; de remettre en place la consigne pour les bouteilles. Ce serait une bonne chose. Quant à l'incinération des ordures ce doit être un service public géré par les communes et le département.												1
131	PICHON	la concentration des déchets provoquera certainement une augmentation local de la pollution de l'air. en plus de coût en transport supplémentaire pour recevoir les déchets de toujours plus loin.			1	1						1		
132	CORRE Patrick	Ce projet est totalement nocif pour notre santé. Je suis totalement opposé à l'extension de l'usine d'incinération des déchets située Carrefour pompadour.			1									
133	TOUCHAR D Sylvie	crainte quant aux dégâts environnementaux que provoquerait l'extension de l'incinérateur de Créteil. Plus de capacité est synonyme de plus de traitement de déchets polluants. Pourquoi ne pas plutt lutter contre les déchets par le biais de l'interdiction des plastiques. Le besoin croissant de dØtruire nos déchets est étroitement lié avec la surconsommation et l'utilisation abusive des plastiques. Le retour aux bouteilles consignées, la limitation des emballages, la lutte contre le gâchis alimentaire etc....il y a des centaines de propositions qui permettraient de ne pas avoir agrandir ce site.			1									1
134	RAFIF	Je suis totalement contte cette extension qui n apportera rien de positif notre environnement qui par ailleurs est fortement pollué par les actuels incinérateurs. De plus l' odeur est insupportable nous ne pouvons plus subir cette odeur nuisible et insupportable. Il serait quand même plus intelligent d installer ces incinérateurs dans des zones non occupées par les habitants.			1							1		
135	BARNAVO N	Rien ajouter tous les avis déjà déposés car ils convergent tous sur le sentiment daberration que représente ce projet : 120000 tonnes soit plus ou moins 6000 camions circuler (et polluer) pour approvisionner cette nouvelle usine qui sera elle aussi une source nouvelle de pollution dautant quelle sera gérée par le privé. L'urgence est de réduire nos déchets Cela passe par le boycott de TOUS les emballages plastique notamment des supermarchés (fromage, jambon, plats préparés etc), car quand seront-ils interdits ? Cela passe par le rétablissement des bouteilles consignées. Et pourquoi ne pas se mettre à l'eau «du robinet» et faire aussi soi même son eau pétillante Arrêtons les pub pour les bagnoles et autres biens de consommation inutiles et faisons la place de la communication tous azimut pour la réduction des déchets.			1					1				1
136	PAGESS	Ce projet m'inquiète car il risque de fortement dégrader la qualité de l'air Maisons-Alfort et dans les environs. Nous subissons déjà les relents de l'usine Biospringer. De plus, il faut je pense encourager réduire les déchets, mieux trier que de prévoir un incinérateur supplémentaire. C'est anti-écologique au possible, cela va accentuer le trafic de camions dans les alentours. Rien ne semble démontrer que 3e incinérateur est nécessaire. J'y suis donc clairement opposé. Nous n'avons pas vocation être la poubelle de l'le de France et subir ces désagréments qui sont évitables et ne vont pas dans le sens d'une politique écologique digne de ce nom.			1	1		1		1				

N° Observation	Nom	Observations	THEMES											
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
			3 ^{eme} four de l'UVE	Energie produite - Hydrogène - CO ² - Electricité - Chaleur	Nuisances sur la santé humaine	Circulation - Transports Routier	Coût des installations	PRPGD et Directives Europeennes	Période/publicité de l'enquête	Réduction des déchets	Dépréciation des biens	Répartition Géographique	Avis favorables	Divers - Autres
137	ANONYME	Cristolien depuis 60 ans j'ai vu cette ville se métamorphoser pour le pire et le meilleur avec des projets plus ou moins réussis et certains dispendieux . Mais aujourd'hui c'est un risque de pollution dont on parle qui peut toucher les jeunes comme les anciens aussi je suis contre l'implantation de ce second incinérateur.	1		1									
138		Je suis contre l'extension de ce site d'incinération. Cela ne ferait qu'augmenter le trafic routier du rond point Pompadour et de ces alentours, qui est déjà dense, mais cela dégraderait la qualité de vie des habitants au alentours. D'autant plus que de récentes habitations ont vu le jour ces 2 dernières années (Eco Quartier Neo-C), et qu'il y a d'autres habitations venir (4ème partie de Neo-C, et le projet de campus universitaire qui remplacera l'ancien site de tri de la poste). Ce serait dommage de vouloir attirer de nouveaux habitants, et en même temps de les faire fuir avec cette extension.			1	1								
139	LI	Les usines chimiques devraient être établies dans des zones non résidentielles. Indépendamment des mesures de protection, il y a encore un grand potentiel de pollution du milieu environnant. Provoque une pollution mortelle de la végétation, de l'eau et du sol environnants. Résistez résolument à la construction d'usines chimiques à côté de nos quartiers résidentiels!!! Ce projet a violé les droits de séjour de dizaines de milliers d'habitants aux alentours!!! A violé notre environnement environnant!!! A violé notre avenir!			1									1
140	THIBAUT	Imaginez que vos enfants soient exposés à un environnement pollué par la poussière, boivent de l'eau polluée et aspirent de l'air toxique. Je ne sais pas quel jour l'usine chimique a explosé cause d'erreurs opérationnelles!! Ce n'est plus le CRETEIL que nous connaissons et on a l'impression de Verdun pendant la Première Guerre mondiale! Comment le gouvernement pourrait-il permettre la construction d'une usine chimique à côté d'un quartier résidentiel! INCROYABLE!!!			1									1
141	PEPINSTER Sabine	Je ne suis pas favorable à l'extension de l'incinérateur car cela va générer une pollution supplémentaire.	1		1									
142	GHENO Frédéric	Ce projet ne respecte pas plusieurs aspects légaux et environnementaux et doit par conséquent être abandonné : -Sur le plan sanitaire et environnemental La pollution atmosphérique augmentera aussi du fait de l'augmentation du trafic de poids lourds, induite par l'augmentation des capacités d'incinération -Sur le plan légal Ce projet d'implantation d'un 3ème four ne respecte pas la hiérarchie des traitements des déchets issue de la réglementation européenne -Sur le plan économique , La construction du 3ème four nécessitera une augmentation des déchets à incinérer pour assurer la rentabilité du projet alors même que les volumes de déchets ménagers diminuent depuis plusieurs années sur le territoire (-25% en 8 ans Saint-Maur). Ce lourd investissement, par la nécessité de le rentabiliser, va obérer sur une période très longue (plusieurs dizaines d'années) tous les efforts pour un meilleur traitement des déchets et alourdir les dépenses publiques, un moment où les collectivités sont extrêmement fragilisées financièrement. - Des alternatives existent Il faut développer des programmes visant à réduire les déchets comme par exemple « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspi ». Ces programmes, plus réalistes que le projet de ValoMarne, car prenant en compte sérieusement les aspects environnementaux, sanitaires (moins de pollution améliore la santé) et économiques (produire moins de déchets coûte moins cher que traiter les déchets) sont des pistes à suivre pour notre territoire.			1		1	1						

N° Observation	Nom	Observations	THEMES												
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
			3 ^{eme} four de l'UVE	Energie produite - Hydrogène - CO ² - Electricité - Chaleur	Nuisances sur la santé humaine	Circulation - Transports Routier	Coût des installations	PRPGD et Directives Europeennes	Période/publicité de l'enquête	Réduction des déchets	Dépréciation des biens	Répartition Géographique	Avis favorables	Divers - Autres	
143	ANONYM E	la France s'est engagée produire moins de déchets, pourquoi alors construire un troisième four ? Nous devons poursuivre nos efforts pour tirer nos déchets et les recycler, pas en brûler davantage. Ensuite, les déchets seront amenés par camion ce qui générera de la pollution supplémentaire. Nous avons déjà une autoroute, plusieurs nationales très passantes et un couloir aérien dans ce quartier... Il faut donc en ajouter ? Enfin, l'incinération est elle-même polluante. Je regrette enfin l'opération de communication visant présenter l'agrandissement de l'incinération comme une opération écologique avec notamment la création d'une serre tomates. Les enfants ont reçu dans les écoles de la ville une brochure siglée de la mairie et de Suez. Pour protéger nos enfants et notre planète, je vous demande donc de renoncer ce projet inutile (mais qui permettra Suez de faire des bénéfices sur nos déchets).	1		1	1				1					
144	ANONYM E	La création d'un 3eme four d'incinération en 2021 est complètement anachronique : l'heure est en effet la réduction des déchets et au réemploi des matériaux - . Ce four qui augmentera les émissions de CO2 tant dans le transport des déchets que dans l'incinération est contraire tous ces principes qui partent du bon sens.	1		1	1									
145	REDON	L'ordonnance n 2020-920 du 29 juillet 2020 accentue l'application du principe de proximité que transgresse le projet d'incinérateur proposé. L'ordonnance introduit le principe de proximité dans la liste des grands principes respectés en matière de gestion des déchets au même titre, par exemple, que la hiérarchisation des modes de traitement. Comme rappelé plusieurs fois l'UVE de Créteil offre déjà au territoire les capacités de traitement plus que suffisantes pour traiter ses propres déchets. Une augmentation de capacité serait la fois contraire la loi et aux objectifs préconisés par le PRPGD.							1				1		
146	ANONYM E	Je suis contre ce projet qui a pour but final d'anéantir petit feu notre avenir en mettant en danger la santé de nos enfants et de nos parents. Comment peut-on placer un incinérateur proche d'un quartier censé être écolo...	1		1										
147	HEYMAN N	Je vous prie de prendre note de mon opposition l'extension de cet incinérateur qui va l'encontre du respect de l'environnement que nous allons laisser nos enfants Cette pratique du "toujours plus" doit cesser car elle mène la perte de nos écosystèmes, de la biodiversité et de notre futur immédiat sur cette terre. Des solutions de compostage des déchets végétaux (légumes) sont possibles. Utilisons-les sur tout le territoire dans chaque immeuble, chaque foyer doit y avoir accès. Recyclons ces déchets, adoptons des poules, trouvons des solutions vivantes niveau humain. Stop au gigantisme ! Si chaque citoyen accède à un compost, c'est des tonnes de carburants vivants servant à faire pousser des légumes qui seront disponibles			1										1
148	LARGER	L'extension de la capacité de cet incinérateur pose plusieurs problèmes.- Sur la logique industrielle d'alimentation du troisième four à construire contraire à l'intérêt général et à la réduction indispensable de nos déchets, qui ne fonctionnera que s'il y a suffisamment de déchets pour l'alimenter.- Sur l'aggravation de la pollution atmosphérique engendrée par la circulation des camions apportant les déchets à l'usine, sans oublier la dégradation des chaussées de ce secteur déjà tellement abîmées et souvent dangereuses.- Sur le choix d'investir dans l'incinération alors qu'il faudrait que les politiques publiques soient fermement et courageusement tournées vers :1- la réduction des déchets à la source,2- le tri sélectif,3- seulement ensuite vers l'incinération, qui n'est que l'avant-dernière mesure avant l'enfouissement.Sur le tri sélectif, il me semble scandaleux que le vertueux élargissement des types d'emballages pouvant être collectés dans les bacs jaunes de	1			1					1				1

N° Observation	Nom	Observations	THEMES											
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
			3 eme four de l'UVE	Energie produite - Hydrogene - CO2 - Electricite - Chaleur	Nuisances sur la santé humaine	Circulation - Transports Routier	Coût des installations	PRPGD et Directives Europeennes	Période/publicité de l'enquête	Réduction des déchets	Dépréciation des biens	Répartition Géographique	Avis favorables	Divers - Autres
		GPSEA n'ait pas été accompagné d'une augmentation de la fréquence de passage des éboueurs pour les collecter. Du coup, pas assez de place dans ces bacs, beaucoup de dépôts d'emballages dans les bacs bordaux d'ordures ménagères qui ainsi contribuent à justifier l'extension de l'incinérateur												
149	LE LAGADEC	je me fais l'écho ici du voeu voté à la majorité par le conseil municipal du 26 juin 2019 demandant le gel du projet d'extension de l'incinérateur de Créteil. En supplément des éléments qui figurent dans le voeu, j'ajouterai deux points qui renforcent mon opposition à ce projet d'extension : - en tant que ville adhérente au SMITVUM, les informations apportées aux représentants de la ville ont été parcellaires et orientées. Ainsi, c'est en participant à une des réunions de "concertation" que j'ai découvert l'organisation prévue pour acheminer les déchets des activités économiques. En effet, une plate-forme est prévue à Champigny pour recueillir les DAE des villes environnantes qui seront ensuite acheminés vers Créteil. ce projet vient clairement en contradiction avec la politique écologique de gestion des déchets menés par la majorité en place jusqu'en juin 2020. Etant aussi conseillère départementale du Val de Marne, j'ajouterai que pour rappel, sur le département du Val de Marne sont incinérés 26% des déchets de l'IDF alors qu'il rassemble 12% de la population francilienne				1						1		
150	LEPARMENTIER	Les déchets recyclables ne doivent pas servir de combustibles. Nous sommes contre ce projet. Issy L'ecologie association membre de FNE île de France, et du collectif Environnement 92, En pièce jointe une foto du festival des Jardins de Chaumont sur Loire.								1				
151	LEPARMENTIER	Les déchets recyclables ne doivent pas servir de combustibles. Nous sommes contre ce projet. Issy L'ecologie association membre de FNE île de France, et du collectif Environnement 92, En pièce jointe une foto du festival des Jardins de Chaumont sur Loire.								1				
152	LEPARMENTIER	Les déchets recyclables ne doivent pas servir de combustibles. Nous sommes contre ce projet. Issy L'ecologie association membre de FNE île de France, et du collectif Environnement 92, En pièce jointe une foto du festival des Jardins de Chaumont sur Loire.								2				
153	GEORGES	Je suis opposée à ce nouveau four d'incinération de déchets. Malgré une apparence écologique, ce projet n'est pas adapté aux exigences environnementales de notre époque. In fine, il contribue : - à augmenter le trafic routier : mauvais pour la pollution et le bruit ; - à minimiser l'urgence d'améliorer et d'élargir le tri existant, notamment en multipliant le ramassage de la benne jaune. Un seul ramassage est notoirement insuffisant ; - à maintenir l'idée que l'incinération est LA solution, et surtout à renvoyer à plus tard, toujours plus tard, la nécessité de réduire dès maintenant et drastiquement la production d'emballages plastiques. La combustion a posteriori ne bénéficiera jamais autant à l'environnement et à notre santé que l'absence a priori de produits polluants. La transition exige des solutions innovantes qui peuvent sembler utopiques mais qui sont absolument nécessaires pour laisser un monde vivable à nos descendants. Faisons preuve d'imagination et d'innovation technologique. C'est stimulant et créateur d'emplois.			1	1				1				
154	BERRIOS	Ci-joint en PDF l'avis de Sylvain BERRIOS, Maire de Saint-Maur-des-Fossés (exprimé par courrier du 31-07-2020 annexé le même jour au registre d'enquête déposé en mairie de Saint-Maur). Le dossier d'enquête 2020 me permet de constater que l'avis de l'Autorité environnementale comporte des questions sur quasiment les				1							1	1

N° Observation	Nom	Observations	THEMES											
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
			3 eme four de l'UVE	Energie produite - Hydrogene - CO2 - Electricité - Chaleur	Nuisances sur la santé humaine	Circulation - Transports Routier	Coût des installations	PRPGD et Directives Europeennes	Période/publicité de l'enquête	Réduction des déchets	Dépréciation des biens	Répartition Géographique	Avis favorables	Divers - Autres
		mêmes sujets et qu'elles sont suivies de recommandations. Le mémoire en réponse de VALO'MARNE ainsi que le dossier lui-même apportent donc des éclaircissements utiles. Elle engage le SMITDUVM, trois EPT (Paris Est Marne & Bois, Grand Paris Sud Est Avenir et Grand Orly Seine Bièvre), et le groupement VALO'MARNE. Il s'agit de faire de l'UVE de Créteil une « référence de l'économie circulaire et solidaire en Ile-de-France ». De même, sur le plan énergétique, la performance atteinte par l'installation projetée sera optimisée (production + 80% et distribution + 94 % hors auto-consommation). Cette hausse significative résultera des nouveaux équipements, de l'augmentation prévisionnelle des déchets traités et de l'évolution du process de distribution. De même, sur le plan énergétique, la performance atteinte par l'installation projetée sera optimisée (production + 80% et distribution + 94 % hors auto-consommation). Cette hausse significative résultera des nouveaux équipements, de l'augmentation prévisionnelle des déchets traités et de l'évolution du process de distribution. Tous les ans, l'industriel est tenu de mettre à jour un dossier d'information du public (DIP) sur le fonctionnement et l'impact environnemental des installations de traitement de déchets de l'année précédente. Ainsi, le DIP de VALO'MARNE est en ligne sur le site internet de la préfecture du Val-de-Marne (en rubrique « ICPE - ordures ménagères ») En revanche, le trafic demeure un sujet d'inquiétude pour la Commune de Saint-Maur. S'agissant de l'impact circuloire de l'augmentation du volume de déchets traités, VALO'MARNE a d'abord déclaré que le trafic moyen actuel généré par l'usine était de 180 PL/j et le nombre moyen de poids lourds supplémentaires serait de 30/j (soit un total à venir de 210 PL/j). Ensuite, il est apparu que ce nombre devait être doublé pour tenir compte de la « somme des entrées et des sorties » : le trafic actuel serait donc de 360 PL/j et le trafic prévisionnel de 420 PL/j.												
155	BEKAERT	A titre personnel, je suis contre ce nouvel incinérateur, d'autant que si mes souvenirs sont l'incinérateur de Créteil semblait impliqué dans la recrudescence de cancer.			1									
156	LAHMER - Alternative Écologiste et Sociale	Exposé de 4 pages - Les unités d'incinération de déchets non dangereux, même productrices d'énergie sont globalement néfastes à l'environnement, L'aggravation des enjeux liés à la protection de l'environnement d'une part et l'augmentation croissante du volume de déchets à traiter d'autre part sont des sujets majeurs que doivent aborder l'ensemble des acteurs de la filière, Les fonds mobilisés par les pouvoirs publics, mais aussi par les acteurs privés, dans le développement industriel de l'incinération sont autant de capitaux qui ne sont pas mobilisés en faveur des stratégies préférentielles de traitement des déchets: prévention, réemploi, recyclage. Une autre des conséquences négatives de la croissance des volumes de déchets traités en incinération est l'augmentation conséquente du nombre de bennes en circulation, s'intégrant à des flux routiers déjà saturés en Île-de-France. La ville de Créteil, le SMITDUVM et la communauté de communes Grand Paris Sud Est Avenir devraient réorienter les fonds dédiés à l'incinération pour progresser dans la hiérarchie des modes de traitement des déchets. Les exigences des populations et les alertes des scientifiques s'accroissent et préparer l'avenir implique d'investir massivement et dès aujourd'hui dans les alternatives à l'incinération. Il est ainsi prévu l'installation d'un puits de carbone expérimental à base de microalgues. tel qu'elle est présentée, cette installation semble en effet intéressante, avant tout dans une démarche d'expérimentation. Le projet prévoit		1	1		1			1				1

N° Observation	Nom	Observations	THEMES												
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
			3 eme four de l'UVE	Energie produite - Hydrogene - CO2 - Electricite - Chaleur	Nuisances sur la santé humaine	Circulation - Transports Routier	Coût des installations	PRPGD et Directives Europeennes	Période/publicité de l'enquête	Réduction des déchets	Dépréciation des biens	Répartition Géographique	Avis favorables	Divers - Autres	
		également de consacrer une partie de l'électricité issue de l'incinération à la production d'hydrogène comme carburant pour les véhicules.													
157	NAMY	1 - Unité de valorisation énergétique ... Rien que le titre donné à ce projet porte à la méfiance Il s'agit d'un incinérateur d'ordures Tout le monde sait que incinérer des ordures forcément dégage des produits connus toxiques et des produits inconnus dont la toxicité est inconnue... Par contre ... Valorisation énergétique ... quoi de plus noble et louable!! mon grand père appelait ça "enrober de la merde dans du papier de soie"!!2 La part du projet concernant la remise aux normes de l'usine actuelle est bienvenue et aurait du être engagée depuis longtemps. "Atteindre des niveaux d'émissions atmosphériques inférieurs à la norme pour les paramètres NOx, SO2, HCl, poussières, métaux, dioxines et furanes" Modification des réseaux d'eaux pour réutilisation en interne, avec objectif d'atteinte du zéro rejet d'effluents industriels liquides ; C'est l'aveu implicite que l'usine actuelle émet des polluants toxiques supérieurs aux normes en vigueur! et qu'aujourd'hui des effluents liquides sont rejetés!!3 la partie extension des capacités de traitement actuels va à l'encontre des engagements des communes d'Alfortville et de Vitry sur Seine de s'engager dans une démarche écologique en particulier de DIMINUTION des déchets. L'usine étant gérée par une entreprise privée, commercialisant ET le traitement et l'énergie produite par l'incinération ne peut QUE TENDRE à AUGMENTER la quantité de déchets pour AUGMENTER LEUR PROFIT. On peut même se demander si la remise au norme tardive de l'usine n'a été décidée QU'A LA CONDITION d'une AUGMENTATION des déchets traités.4 Conséquence implicite de la critique 3, pourquoi le traitement des déchets est il confié à une entreprise privée, alors qu'il pourrait être pris en charge par un service public s'inscrivant dans une politique globale de réduction et valorisation des déchets.			1						1				
158	AHAMED	Je viens de voir une affiche pour le "four d'incinération" et cela m'exaspère. Alors, je suis contre cette machine qui pollue la terre.			1										
159	PAUL	L'observation du maire de Saint-Maur est-elle réellement opportune dans le cadre de cette enquête publique , et n'est elle pas plutôt un abus de pouvoir ou la manifestation d'un conflit d'intérêt, alors que la commune de Saint Maur a largement coopté ce projet dans le cadre du SMITDUMV ?.													1
160	COLLECTIF ALFORTVILLE PAR NOUS-MÊMES	Si nous soutenons le projet de remise aux normes de l'incinérateur, nous ne pouvons accepter l'extension prévue. Ajouter un 3ème four à l'incinérateur actuel c'est aller contre l'objectif de réduction des déchets. Plutôt que d'investir dans le tri sélectif, dans la mise en place d'un service de compostage généralisé, l'entreprise VALOMARNE avec le soutien de Grand Paris Sud Est Avenir investit dans un projet dont la rentabilité sera soumise à une augmentation de la collecte et de la production de déchets. A terme, ce troisième four est appelé à traiter des déchets de toute l'Île-de-France (26% des déchets d'Île de France traités quand le Val De Marne représente 12% de la population de la région). Le projet est présenté comme innovant et écologique par VALOMARNE. L'entreprise a promis une serre de tomates « made in » Créteil, une station hydrogène et un puits de carbone qui limiterait les gaz à effets de serre... Pourtant derrière ce vernis vert, les risques écologiques et sanitaires sont réels. Ce projet ne répond pas à une urgence. Depuis le 29 juin 2020 et jusqu'au 1er août 2020 une enquête d'utilité publique est menée par le préfet du Val-de-Marne. Cette enquête qui se déroule pendant les grandes vacances et suite à la crise sanitaire, n'est certainement pas propice à une réelle information et		1			1		1	1					

N° Observation	Nom	Observations	THEMES												
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
			3 ^{eme} four de l'UVE	Energie produite - Hydrogene - CO ² - Electricité - Chaleur	Nuisances sur la santé humaine	Circulation - Transports Routier	Coût des installations	PRPGD et Directives Europeennes	Période/publicité de l'enquête	Réduction des déchets	Dépréciation des biens	Répartition Géographique	Avis favorables	Divers - Autres	
		concertation avec les citoyennes et citoyens. Le report de l'enquête publique demandé par ALIC le 7 juin 2020 a été refusé par le préfet.													
161	VERCELLONI POUR LE GROUPE SAINT-MAUR ECOLOGIE CITOYENNE	Ce projet de 3ème four de l'UVE de Créteil (Valomarne) n'est pas conforme à la législation en vigueur, il est surtout extrêmement néfaste quel que soit l'aspect que l'on considère : • Sanitaire ; • Environnemental ; Economique ; ...développer la mutualisation et le maillage des infrastructures énergétiques territoriales avec l'usine... », ne peuvent qu'être des motifs secondaires par rapport à la priorité européenne (directive révisée en 2018), nationale -la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte. Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets adopté le 21/11/2019 impose la hiérarchie suivante pour le traitement des déchets : prévention, réemploi, recyclage, valorisation énergétique et enfouissement. Ce projet ne répond donc pas aux exigences du Plan Régional de Prévention et de Gestion des déchets car il ne respecte pas la hiérarchie des traitements. Cette 3ème unité de valorisation énergétique pourrait répondre aux sollicitations du SYCTOM pour incinérer 100 000 tonnes d'ordures ménagères sur le site de Créteil et donc faire peser sur la population de Saint-Maur et des communes proches, des conséquences sanitaires importantes dues à l'incinération de déchets d'autres territoires. La Justification économique du projet est biaisée, puisque tous les avantages recherchés sont basés sur le développement du volume incinéré alors même que la production des déchets de la totalité des communes adhérentes au SMITDUM a baissé de 2.1% en 10 ans L'équilibre économique du projet dépend de l'augmentation des déchets à incinérer alors que le SYCTOM prévoit une diminution de ses capacités d'incinération en cohérence avec la baisse des déchets à incinérer. Les alternatives soutenables existent et sont déjà mises en œuvre dans d'autres territoires [Le département de l'Ain] : - Politique ambitieuse et pédagogique pour inciter les citoyens à réduire leurs déchets : Territoire « Zéro déchet, zéro gaspi » . - Soutien aux entreprises/associations dont l'activité est le réemploi ou/et le recyclage des déchets ; - Proposer au Territoire Marne et Bois d'expérimenter une taxation au poids des déchets.			1		1	1		1		1			
162	GOURMANEL	Lettre de 4 pages - Augmentation du trafic des poids lourds : Augmentation de la capacité de l'incinérateur. Comme cela a déjà été dit par les opposants à ce projet, plutôt que de brûler plus, luttons pour tendre vers le zéro déchet. La station de production et de distribution d'hydrogène. Le puits carbone	1	1		1				1					
163	BEEKMAN N	Mon avis défavorable par rapport au projet de l'extension de l'incinérateur de Créteil se fonde sur plusieurs arguments : 1) La priorité donnée par la loi à la diminution des déchets L'art L. 541-1-I du code de l'environnement modifié par la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte vise l'augmentation de « la quantité de déchets faisant l'objet d'une valorisation sous forme de matière, notamment organique, en orientant vers ces filières de valorisation, respectivement, 55 % en 2020 et 65 % en 2025 des déchets non dangereux non inertes, mesurés en masse ». Le caractère polluant d'un incinérateur. La lecture des contributions à la concertation de l'été dernier montre une grande inquiétude par rapport à la pollution de l'air. A mon avis, il n'y a aujourd'hui pas assez d'arguments pour infirmer ces inquiétudes. En particulier, il est aujourd'hui admis, que des composés chimiques agissant sur le système hormonal peuvent être nocifs à de très faibles doses			1					1					

N° Observation	Nom	Observations	THEMES											
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
			3 eme four de l'UVE	Energie produite - Hydrogene - CO2 - Electricité - Chaleur	Nuisances sur la santé humaine	Circulation - Transports Routier	Coût des installations	PRPGD et Directives Europeennes	Période/publicité de l'enquête	Réduction des déchets	Dépréciation des biens	Répartition Géographique	Avis favorables	Divers - Autres
164	CONNAN Anne pour le collectif 3R	dans une contribution de 14 pages, Le Collectif 3R, émet un avis négatif sur le projet d'extension de l'incinérateur de Créteil par la construction dun 3ème four, qui va accroître les capacités de traitement par incinération de l'UVE de Créteil de 45% (120 500 tonnes), projet qu'il considère contraire à la réglementation, et dangereux pour la santé des habitants . Il s'agit pour le Collectif 3R ni plus ni moins que d'un projet spéculatif, qui vise assurer la société privée ValoMame (Suez environnement 75% et Dalkia 25%) des profits contractuels sur 20 ans, aux dépens des habitant.es des communes du SMITDUVM, syndicat de traitement public, géré par les élu.es, sans contreparties positives pour les habitant.es du bassin versant. En effet ces habitant.es verront s'accroître la pollution de quartiers en cours de densification, par des émissions accrues par les cheminées de l'incinérateur, ainsi que par la multiplication des transports de déchets d'activité , amenés de toute l'île de France par camions, en contradiction avec le principe de proximité , principe fondateur de toute gestion durable des déchets.	1		1	1		1				1		
165	BINIEK NANTEUIL	La capacité de l'usine actuelle étant suffisante, il sagit bien d'augmenter les capacités d'incinération . Pourquoi le Val-de-Marne devrait-il brûler 26 % des déchets d'le de France alors que le département ne représente que 12 % de la population de l'Île-de-France ? L'option 3 (3e four) trahit le manque d'ambition et de volonté dans la réduction des déchets à la source ! Réchauffement climatique, émission de CO2, et de polluants, les incinérateurs sont source de gaz effet de serre et participent au dérèglement climatique. La construction de nouvelles lignes d'incinération est incompatible avec les Plans Climats , Air nergie des Territoires, de la Région, et de la Métropole ! Cette construction d'un troisième four va l'encontre de l'amélioration de la qualité de l'air en Ile de France. Dioxines chlorées, métaux lourds et toxiques, particules fines vont dégrader la qualité de l'air et la santé des habitants. L'incinération, y compris avec production de chaleur ou d'électricité, n'est qu'un pis-aller et demande une alimentation continue en déchets. Brûler des bio déchets qui pourraient fournir du gaz par fermentation est un non sens : plus de 30 % des déchets des ménages sont constitués deau. Comment brûler de l'eau ?	1		1			1	1					
166	DELLA MUSSA Richard	Comment peut-on ne pas faire de 3ème four, alors que la population considère qu'elle doit recevoir et rarement donné ? Quel équilibre y a t-il entre les droits et les devoirs d'un citoyen?												1
167	CLEMENT MICHEL	Je refuse que mon quartier serve de dépotoir et prenne en charge les déchets d'un autre centre. Nous venons d'acquérir un bien immobilier, et ne voulons pas subir les nuisances que ceci vas apporter dans le secteur aussi bien d'un point de vu écologique mais aussi sanitaire			1					1	1			
168	LEFEBVRE LE BRIQUER	Créteil n'a pas vocation à être la poubelle de l'Île de France ! Nous payons suffisamment d'impts locaux pour supporter la charge environnementale des plus aisés ... Nos politiques devraient être plus intelligents en demandant de délocaliser ces structures de plus en plus loin des villes ou de demander en contre partie une diminution significative des taxes locales (TH et TF + ordure ménagère). Cela me paraît être une évidence. Si tel n'est pas le cas, nous savons bien ce qu'il en ait : copinage d'élus et pots de vins ... On ne met pas sa poubelle près de son lit ... il en va de même pour les grandes décharges et centre d'incinération !									1			

N° Observation	Nom	Observations	THEMES											
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
			3 eme four de l'UVE	Energie produite - Hydrogène - CO ² - Electricité - Chaleur	Nuisances sur la santé humaine	Circulation - Transports Routier	Coût des installations	PRPGD et Directives Europeennes	Période/publicité de l'enquête	Réduction des déchets	Dépréciation des biens	Répartition Géographique	Avis favorables	Divers - Autres
169	EMANUEL	je suis contre la construction d'un 3eme four d'incinération dordure ménagère	1											
170	LEPARMENTIER POUR ISSY ECOLOGIE	Suite des manipulations laborieuses, sur ce site compliqué je renvoie un fichier, j' emprunte l' idée et une photo prise au festival des Jardins de Chaumont sur Loire.. il montre qq chose de compréhensible et nul besoin de commentaire.. pour illustrer notre monde plastifié.. surtout si on le brûle dans les UIOM..												1
171	COUSY	l'extension de l'incinérateur de Créteil avec la création d'un 3e four est un non sens. - L'incinération de déchets reste un procédé polluant et nous ne pouvons pas cautionner la nouvelle augmentation de la pollution de l'air que générera ce projet. - Cette extension aura pour conséquence une augmentation du trafic sur le réseau routier Cristolien et alentour en raison du passage des camions poids lourds transportant des déchets, ce qui générera plus de pollution de l'air et une saturation du réseau routier. - Il créera une dépendance, à l'avenir, à la production de déchets, alors que nous allons globalement vers une baisse de la production et de la consommation de déchets pour préserver notre planète. - Les capacités actuelles d'incinération sont déjà supérieures aux besoins des populations des villes qui ont adhéré au syndicat intercommunal.			1	1								
172	TANG	Une habitante du nouveau quartier Bouygues Néo C s'insurge contre la création d'un 3ème four craignant pour la santé de ses enfants ; elle considère que ce projet ne peut être maintenu dans un contexte écologique	1		1									
173	ANONYME	Je m'oppose fortement ce projet d'extension. Au delà de l'aspect technique, cette enquête devrait être reportée . Le contexte sanitaire et les départs en vacances ne sont pas favorables à la participation citoyenne. Il est inconcevable d'organiser une enquête publique d'une si grande importance alors que la majeure partie de la population est absente en raison des congés. Il serait judicieux de la reporter à la rentrée. De plus, l'autorité environnementale précise dans son avis en date du 19 mai 2020 que le projet n'a pas de fondement. Aussi, intégrer les DAE dans le projet ValoMarne n'est pas logique et se substitue à l'activité initiale prévue dans les statuts du syndicat, ce qui va l'encontre des fondements et objectifs du PRPGD . A défaut de reprogrammer cette enquête publique, et pour ces raisons ainsi que pour tous les arguments transmis dans ces dépositions, un avis défavorable devrait être rendu pour cette extension de l'usine Valo'Marne.						1	1					
174	COLLECTIF ALTERNATIVE ALFORTVILLE	l'association fait part de son opposition au projet pour plusieurs raisons : en préalable la période de l'enquête n'est pas favorable -l'augmentation de 50% des capacités actuelles a des impacts non négligeables sur la pollution des communes avoisinantes , il est injuste que le val de Marne supporte les nuisances de toute l'agglomération parisienne -la démarche Zéro déchet est la seule solution permettant d'éviter une inflation des émissions de gaz à effet de serre - l'augmentation des capacités de chauffage urbain ne profitera pas aux seuls habitants du Val de Marne			1				1			1		
175	TARJUS Gilles	Le projet prévoit d'augmenter la capacité de l'incinérateur, ce qui n'a aujourd'hui pas de sens. L'urgence est au contraire la diminution des déchets à incinérer et l'on peut espérer que c'est la voie qui va être suivie dans les années à venir. Les nouvelles capacités de l'incinérateur seront trop importantes pour le territoire et les déchets devront être approtés de plus loin, avec toutes les nuisances en termes de trafic de camions associées .				1		1		1				

N° Observation	Nom	Observations	THEMES											
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
			3 ^{eme} four de l'UVE	Energie produite - Hydrogène - CO ² - Electricité - Chaleur	Nuisances sur la santé humaine	Circulation - Transports Routier	Coût des installations	PRPGD et Directives Europeennes	Période/publicité de l'enquête	Réduction des déchets	Dépréciation des biens	Répartition Géographique	Avis favorables	Divers - Autres
		L'augmentation du tonnage de déchets incinérés fait par ailleurs craindre une augmentation de la pollution par les effluents . Enfin, la justification du projet par la fourniture de chauffage urbain supplémentaire aux quartiers environnants va l'encontre de la politique aujourd'hui affichée de régler les problèmes de chauffage d'abord par des travaux importants de rénovation thermique. Ce projet ne répond en rien aux impératifs de la transition énergétique et écologique. Il devrait être abandonné, sauf pour ce qui concerne la mise aux normes de l'existant.												
176	LEPARMENTIER	precise obs N° 170 en montrant un cliché d'un amas de bouchons en plastique			1									
177	BERTRAND Marie Noelle	L'intéressée affirme sa solidarité avec l'ALIC, la FNE ainsi que NATURE & SOCIETE, met en copie différents articles pour étayer ses propos quant aux dangers pour la santé publique et l'environnement, Elle réitère ses conclusions quant à l'inutilité d'un 3ème four et la rentabilité économique qui incitera à une augmentation de production de déchets, L'intéressée a également déposé sur le registre d'Alfortville	1		1					1				
178	DEMOL Laetitia	Opposée ce projet ; Déjà assez bombardés par toutes les sortes de pollutions ! Quels sont les effets sur la santé ? Est il démontré que ce qui est rejeté dans l'air est sans effet sur la santé des populations ? Plutôt chercher valoriser les déchets, les recycler, et avec les industriels, en produire un minimum !			1					1				
179	MALLET	Je suis absolument contre l'extention de l'incinérateur de la centrale d'ordures ménagères qui va créer plus de pollution long terme et un trafic de camions inacceptable alors qu'on veut réduire la circulation routière . Le tri et la diminution du volume d'ordure ménagère par famille est la voie la meilleure pour l'avenir de notre Commune et de la planète . Je suis en accord complet avec "les écologistes de Créteil en Commun"			1	1				1				
180	THERY VCASARI Claire	l'intéressée conteste l'extension au regard des réglementations en vigueur ; par ailleurs elle réfute l'argument de fourniture de chauffage considérant que la rénovation thermique des bâtiments diminuera le besoin en chauffage ; elle met également en évidence le fait qu'un 3ème four générera une augmentation d'émissions de particules fines dans l'air , par la combustion des déchets et par l'augmentation du trafic de camions-bennes. Enfin, l'encombrement du trafic routier déjà très dense au niveau du carrefour Pompadour , n'est pas quelque chose de souhaitable...			1	1		1						
181	MARQUIS et LECONTE-MARQUIS	tout fait opposés au projet d'installer un troisième incinérateur qui va doubler la capacité de traitement actuelle: - 1- cette extension de capacité n'est pas du tout nécessaire pour traiter les déchets du bassin actuellement concerné, si les actions de réduction des déchets se poursuivent et s'intensifient. - 2 - Cette extension va accroître la pollution atmosphérique générée par l'usine , alors que la pollution atmosphérique dans le Val de Marne (comme dans l'ensemble des zones urbanisées d'IdF) est un problème de santé majeur, particulièrement pour les très jeunes enfants et les adultes ayant une fragilité affectant l'appareil respiratoire. - 3 - Elle va requérir une forte extension des zones géographiques fournissant leurs déchets cette usine, ce qui va entraîner une augmentation des rotations de camions de transports , avec une incidence sur la saturation déjà évidente du trafic routier en IdF et une augmentation de la pollution inhérente à ce trafic, pollution dangereuse pour la population. -4 - Cette extension risque de conduire les acteurs économiquement concernés à freiner leurs efforts pour réduire le volume des déchets . Nous soutenons la prise de position de l'association ALIC.			1	1				1				

N° Observation	Nom	Observations	THEMES												
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
			3 eme four de l'UVE	Energie produite - Hydrogene - CO2 - Electricité - Chaleur	Nuisances sur la santé humaine	Circulation - Transports Routier	Coût des installations	PRPGD et Directives Europeennes	Période/publicité de l'enquête	Réduction des déchets	Dépréciation des biens	Répartition Géographique	Avis favorables	Divers - Autres	
182		La politique actuelle est la réduction des déchets ménagers et des consommations énergétiques : - loi relative la transition énergétique pour la croissance verte: éduction des déchet ménagers de 10% par habitant. - rénovation thermique des btiments et réchauffement climatique: baisse des besoins en chauffage. Comment justifier la construction d'un 3ème four pour l'incinérateur de Créteil? L'argumentaire de la MRAE et de la mairie de Créteil sont divergents. Le réseau de chauffage urbain actuel de Créteil alimentait 35869 logements Créteil en 2018, ce qui représente la majeure partie des logements de Créteil. Le besoin est donc pourvu. Par ailleurs, avec la rénovation thermique des btiments et le réchauffement climatique les besoins en chauffage sont en baisse. Jusqu' aujourd'hui, il n'y a pas eu d'action politique locale mise en place par la municipalité de Créteil, en vue d'infléchir l' augmentation de la quantité de déchets ménagers dans la ville . Or c'est la première chose qui devrait être faite concernant le traitement des déchets ménagers et des consommations énergétiques, travailler les réduire.							1		1				
183	THEZARD Sylvain	La construction d'un 3ème four nous semble injustifiée - 2 arguments ont été mis en avant pour inciter la construction du 3eme four : - La fourniture de chauffage de 10 000 logement supplémentaires (cf: enquête publique) - La baisse de la part d'énergie électrique dans la production du réseau de chauffage urbain de Créteil (cf: MRAE). pour ce qui est du chauffage urbain, le besoin est pourvu et la rénovation thermique des bâtiments fera baisser les besoins - il est fait état du silence du dossier sur la production d'energie d'origine électrique alors que la MRAE le cite - la construction d'un 3eme four générera une augmentation d'émission de particules fines dans l'air , de par la combustion des déchets, l'argument est caduque et par l'augmentation du trafic de camions-bennes. Sans compter, l'encombrement du trafic routier déjà très dense au niveau du carrefour Pompadour. Nous déplorons qu'il n'y pas de volonté et d'action politique locale en vue d'infléchir l'augmentation de la quantité de déchets ménagers à Créteil (par exemple la fourniture gratuite de composteurs).	1		1	1					1				
184	THERY Daniel	le déposant est farouchement opposée entre autre parce que la production de chaleur actuelle est assurée par neuf chaudières gaz-fioul, deux centrales de cogénération et un puits de géothermie - la présence d'une production d'origine électrique n'apparat pas sur le site de la mairie de Créteil. Ce n'est pas ce qui est indiqué sur le rapport produit par le MREA qui indique la présence d'une production électrique. Actuellement, il n'y a pas d'augmentation des déchets à Créteil. Il n'y a pas non plus de besoin plus important en production de chauffage urbain -Enfin, l'encombrement du trafic routier est déjà très dense au niveau du carrefour Pompadour Comment justifier honnêtement un projet coûteux, polluant, non tourné vers la préservation de l'environnement,	1			1									1
185		Je suis contre ce projet de création d'une troisième ligne d'incinération. Ce projet est inadéquat et obsolète. Ce projet ne répond pas aux critères de réduction de déchets signé par le gouvernement lors de la COP21 et l'urgence climatique constatée. Il augmentera le trafic routier dans le département. Il augmentera la pollution de l'air et détériorera la santé publique . Il désresponsabilisera au lieu d'inciter les consommateurs à consommer différemment. Il détournera des fonds publics sur un projet inadéquat et obsolète au lieu de valoriser	1		1						1				

N° Observation	Nom	Observations	THEMES												
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
			3 eme four de l'UVE	Energie produite - Hydrogene - CO2 - Electricite - Chaleur	Nuisances sur la santé humaine	Circulation - Transports Routier	Coût des installations	PRPGD et Directives Europeennes	Période/publicité de l'enquête	Réduction des déchets	Dépréciation des biens	Répartition Géographique	Avis favorables	Divers - Autres	
		les nouveaux comportements, la réduction des déchets et le recyclage . Ce projet ne sert que le seul intérêt du gestionnaire du site et non l'intérêt commun et surtout pas celui des populations locales,													
186		observation déposée "hors délais" mais reprenant les mêmes arguments que la précédente observation													
Registre Préfecture environnement															
1	ALIC - DELONGA	Demande le report de l'enquête							1						
2	Préfecture	Réponse de la préfecture à l'observation N°1													
3	MILLOT	CF Observation N°1 du registre dématérialisé													
4	BOULLE	Les chiffres de L'ORDIF ont parlé, les déchets des ménages baissent en 7 ANS, 100 KGS de moins par an et par habitant, il n'y a aucun déficit des capacités d'incinération à l'horizon ! les chiffres sont clairs, les 18 incinérateurs actuels couvrent les besoins de l'ILE DE FRANCE, nous devons faire un choix de baisser nos déchets si on veut protéger notre vie notre planète, la priorité n'est pas là, faisons de la prévention, plantons des arbres, apprenons à nos jeunes et moins jeunes à consommer à bien choisir pour la planète terre notre mère nourricière. VALO'MARNE filiale de SUEZ, veut se mettre de l'argent dans les poches au détriment de notre santé. Je suis opposée au projet, je suis pour une politique de prévention de respect pour inciter à diminuer nos déchets car aujourd'hui nous n'avons plus le choix avec le réchauffement climatique.	1				1			1					
5	LAUDE Brigitte	CF Observation N°45 du registre dématérialisé													
6	FLOQUET Julien	CF Observation N°17 du registre dématérialisé													
7	PRAGER-SECHAUD Sylvie	Tout d'abord, il semble que la COVID19 ou l'absence de volonté politique ont entravé l'information correcte des habitant.e.s du territoire dont je fait partie. Ce n'est qu'aujourd'hui que j'apprends l'existence d'un tel projet. Ce projet prévoit de nous chauffer avec encore plus de déchets alors que la priorité est de réduire les déchets à la source et d'isoler massivement les habitations. Je dénonce aussi l'injustice qui impose au Val-de-Marne de brûler 26 % des déchets alors que le département ne représente que 12 % de la population de l'Île-de-France. Les quartiers populaires ne peuvent pas continuer à être les plus exposés aux nuisances de la métropole. Enfin, l'autorité environnementale dans son avis du 19 mai 2020 souligne de nombreux points d'incertitude sur l'étude d'impact environnemental du projet. Elle considère même que la justification principale du projet sur le prétendu déficit régional des capacités d'incinération des déchets d'activité d'entreprise n'est pas valable ! Pour moi, c'est un projet à contretemps qui va à l'encontre de l'intérêt général et de la nécessaire bifurcation écologique de notre société. Je souhaite que l'enquête publique conduite à l'abandon du projet.			1				1	1		1			
8	Groupe LFI	Monsieur le député, M.Herbillion,Veuillez trouver ci-dessous la lettre recommandé avec avis de réception que nous avons envoyé à M. Olivier Capitano, maire de Maisons-Alfort, au sujet du projet de construction du 3ème incinérateur de Créteil qui jouxte le quartier du Vert-de-Maisons. En tant que député d'une ville qui subira lourdement l'augmentation des pollutions issues des rejets de cette installation et des camions qui apporteront			1	1				1					

N° Observation	Nom	Observations	THEMES											
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
			3 ^{eme} four de l'UVE	Energie produite - Hydrogene - CO ² - Electricite - Chaleur	Nuisances sur la santé humaine	Circulation - Transports Routier	Coût des installations	PRPGD et Directives Europeennes	Période/publicité de l'enquête	Réduction des déchets	Dépréciation des biens	Répartition Géographique	Avis favorables	Divers - Autres
		les déchets supplémentaires, il nous semble important que vous preniez position pour ou contre ce projet auquel nous nous opposons fermement, aux côtés de l'association ALIC et des riverains. Nous avons commencé à alerter les citoyens et participerons aux moyens démocratiques et citoyens nous permettant de bloquer ce projet qui profitera avant tout au délégataire Suez. Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à notre courrier, nous vous prions d'agréer, M. le député, l'expression de nos salutations républicaines. Groupe LFI de Maisons-Alfort												
9	LE LAGADEC	Demade le rapport de l'enquête : ce projet soulève in certain nombre d'interrogations au moment ou la la quantité de production de déchets diminue sur le <périmètre de villes adhérente au SMITDUM, L'augmentation des rejets de CO ² produit par cette extension et l'augmentation de la circulation des poids lourds,			1	1				1				
10	CLERC	Personnellement en tant qu'habitant de Saint Maur des Fossés, je ne souhaite pas faire croître nos capacités de traitement de déchets : je pense que l'effort doit porter le plus en amont possible dans la chaîne de valeur afin de diminuer les déchets à traiter. En complément, je pense que les urgences sociétales diverses agiront dans le sens de la décrue des déchets. Merci pour avoir facilité la remontée d'avis de la population du val de marne.								1				
10	RICHARD	La recommandation de la MRAE (Mission régionale d'autorité environnementale) de compléter l'étude d'impact sur la station de production et de distribution d'hydrogène. Ce troisième four ne doit pas exclure la continuer et l'accélération de la politique régionale de prévention et de la gestion des déchets par le tri systématique des déchets et une communication constante par les différents acteurs régionaux en faveur de ce tri. Ne pas produire des déchets : Par un mode de fonctionnement différent de la consommation Le recyclage des déchets par l'economie Circulaire : En ne jetant pas systématiquement les objets dont nous avons plus besoin et à réparer, mais en créant des échanges, revalorisation des objets, En favorisant le compost dans les zones pavillonnaires et les quartiers dits « fertiles » . Contribution à la valorisation des déchets En coopération avec les services urbains de la métropole du Grand Paris, par la méthanisation des ordures ménagères, eaux usées et déchets agricoles pour permettre la production de Bio-GNV vers une indépendance énergétique. A voir la faisabilité près des déchetteries actuelles dans la région. Un meilleur tri des déchets Ecole, Marché, Espaces publics. Chacun est-il prêt à faire les efforts nécessaires pour y parvenir pour sa santé et la santé publique ? Je pense que le sérieux de l'ensemble de ces dispositifs de tri à mettre en place n'exclut pas le 3 ^{ème} four sur le site de Valo'Marne dont la chance est de se situer au niveau de l'échangeur entre A 86 et RN 406, RN 406 dont l'aboutissement à proximité du site, va se situer au port de Bonneuil, lieu intermodale entre la route, la voie navigable et les voies ferrées .								1			1	
11	Conseil Régional Groupe Alternative Ecologiste et Sociale	Nous considérons que les dates retenues pour procéder à l'enquête publique portant sur ce projet ne sont pas adaptées aux enjeux. La période allant du 29 juin au 1er août est tout d'abord une courte période mais aussi une période de vacances pour nombre de Franciliennes et de Franciliens qui se montrent donc moins disponibles à la participation citoyenne.								1				

N° Observation	Nom	Observations	THEMES											
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
			3 eme four de l'UVE	Energie produite - Hydrogene - CO2 - Electricite - Chaleur	Nuisances sur la santé humaine	Circulation - Transports Routier	Coût des installations	PRPGD et Directives Europeennes	Période/publicité de l'enquête	Réduction des déchets	Dépréciation des biens	Répartition Géographique	Avis favorables	Divers - Autres
12	DELLA MUSSIA	Cf Obs N°105 (Registre dématérialisé)											1	1
13	CAPRANI	Le projet de réalisation d'un 3ème four d'incinération sur le site du SMITDUVM à Créteil constitue une aberration pour tous les aspects pris en considération : Sur le plan sanitaire et environnemental; L'augmentation de la pollution atmosphérique due au 3ème incinérateur ne pourra qu'aggraver la diffusion des virus, avec les conséquences que l'on connaît; Sur le plan légal ; SMITDUVM connaît maintenant la position de la justice sur les questions de pollution atmosphériques et ses conséquences sur la santé publique et ne peut donc l'ignorer. Sur le plan économique, La construction du 3ème four nécessitera une augmentation des déchets à incinérer pour assurer la rentabilité du projet alors même que les volumes de déchets ménagers diminuent depuis plusieurs années sur le territoire. Des alternatives existent...Des territoires (L'Ain), plus sensible à la santé des citoyens et à la préservation de l'environnement, se sont engagés dans des programmes comme « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspi ». Ces programmes, plus réalistes que le projet de Valo'Marne, car prenant en compte sérieusement les aspects environnementaux, sanitaires (moins de pollution améliore la santé) et économiques (produire moins de déchets coûte moins cher que traiter les déchets) sont des pistes à suivre pour notre territoire. Pour toutes ces raisons j'exprime un avis défavorable pour ce projet d'un autre siècle.			1						1			
14	BARET	Si cela correspond aux appétits économiques de cette filière, il est plus discutable que L'USINE DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE corresponde réellement aux besoins des habitants du Val de Marne, administrés, contribuables et humains. Nous continuons à penser à l'envers, plus pour faire plus pour faire plus, alors que nous savons que les crises commencent à se manifester (Covid, manifestation climatique, effondrement de la biodiversité), que nous sabotons notre milieu de vie, et que les ressources s'épuisent. A quand une réorganisation des moyens et des territoires pour aller vers plus de sobriété et d'intégration, à quand une reconversion des activités pour aller vers des lendemains plus cohérents. Cet "agrandissement" de capacité de retraitement (et de valorisation énergétique) est un non-sens. Le minimum serait de reprendre la consultation dans un cadre de transparence démocratique et de sonder les besoins réels, les conséquences des choix, dans le cadre d'une projection saine vers l'avenir, et de privilégier les stratégies alternatives, avant de recourir mécaniquement à des moyens industriels et économiques supplémentaires.	1								1			
15	GHENO	Cf Obs N°11 (Registre Préfecture)			1						1			
16	MOUGAM MADOUSS ALINE	Cf Obs N°125 (Registre dématérialisé)			1						1	1		
17	SMITDUVM	Le SMITDUVM souhaitant tirer les enseignements de ce processus de concertation, le SMITDUVM a eu l'occasion dans une délibération du comité syndical n°2019.4/03 du 14 novembre 2019 de formuler un vœu sur le projet d'évolution de l'usine : DEMANDE A VALOMARNE de renforcer le suivi de la qualité des émissions et des rejets de l'usine en allant au-delà des obligations règlementaires - - Assurer une veille juridique, technique et sanitaire concernant la mesure des dioxines bromées et que VALO'MARNE se porte candidate à tout appel			1	1							1	1

N° Observation	Nom	Observations	THEMES											
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
			3 eme four de l'UVE	Energie produite - Hydrogene - CO2 - Electricite - Chaleur	Nuisances sur la santé humaine	Circulation - Transports Routier	Coût des installations	PRPGD et Directives Europeennes	Période/publicité de l'enquête	Réduction des déchets	Dépréciation des biens	Répartition Géographique	Avis favorables	Divers - Autres
		à projet visant à mieux connaître et suivre les impacts de ces substances ; - Mettre en place une veille précise sur tout nouveau polluant en matière d'incinération des déchets et mettre en œuvre, le cas échéant, des mesures techniques pour limiter au maximum les rejets et émissions, - - Installer une Commission de Suivi de Site dans les conditions prévues à l'article L.125-1 du code de l'environnement et demander à VALO'MARNE d'y apporter son concours ; - Créer et doter un fonds de financement d'expertises complémentaires à la disposition de tout acteur de la société civile, - Le SMITDUM a entendu les inquiétudes exprimées concernant les modalités de transport des déchets à l'UVE et leur transit dans les communes du Syndicat ; il rappelle à VALO'MARNE que le projet ne doit pas conduire à quelque dégradation que ce soit du trafic actuel dans aucune des communes concernées ; aussi, il demande : - De fournir le plan d'accès et de circulation des tous les clients actuels et futurs du site et de le tenir à jour annuellement - De soumettre au SMITDUM pour validation toutes les modifications de transfert des déchets sur le site de l'UVE - SMITDUM souhaite que la contribution de VALO'MARNE à la politique de prévention des déchets des Territoires soit forte et s'inscrive en cohérence avec les travaux de la Commission de Prévention des Déchets du Syndicat installée en mai 2019 - SMITDUM souhaite également bénéficier des avancées technologiques permises par les expérimentations menées sur son site notamment en matière de captation du CO2 et de les traduire en applications concrètes au bénéfice des habitants du Syndicat - VALO'MARNE pourrait : - Procéder pour le compte du Syndicat, à des caractérisations périodiques des bennes OMR entrant sur le site de façon à mieux connaître la composition du gisement et notamment la proportion de biodéchets et d'emballages encore présents, caractérisations qui permettront de mieux orienter les politiques de prévention portées par les membres du SMITDUM ; - Apporter son concours à la création d'une ressourcerie / recyclerie												
Observations orales reçues lors des permanences téléphoniques														
1	FLOQUET Julien	Habitant de Maisons-Alfort du côté de l'Ecole vétérinaire (donc éloigné du site) 1) rappelle que dans la concertation il y avait 3 options de proposées et se demande pourquoi celle-là a été choisie au détriment des autres - 2) s'inquiète de la rumeur de mauvaise gestion des déchets par Suez (cf Belgrade en Serbie où les impôts locaux ont augmenté) - 3) circulation de camions supplémentaires - 4) déchets industriels plus polluants que les déchets ménagers - 5) avis de la MRAE négatif (il n'a pas pris connaissance de la réponse du MO) - 6) pollution du Val de Marne (pourquoi ne pas faire des incinérateurs dans l'Ouest parisien) et s'insurge sur le fait que sont traités des déchets non produits par les locaux mais par des habitants qui, eux, sont dans des zones "protégées" de la pollution - 7) alors qu'on est dans une politique tendant vers la diminution des déchets, pourquoi augmenter la production de l'incinérateur (même si prise en compte des DAE) - 8) l'impact négatif sur la valeur des biens immobiliers du secteur a-t-elle été prise en compte - 9) Suez fait de l'argent sur le dos des riverains..... - 10) les panneaux annonçant l'enquête ne sont pas assez visibles, pas positionnés sur des endroits stratégiques, est obligé de faire du porte à porte pour avertir le public (idem lors de la concertation). - 11) compensation par la gratuité de la taxe d'ordures ménagères pour ceux à proximité	1		1	1				1	1	1		
2	PLANEF	Conteste la construction du 3eme four. L'amélioration du four n'est pas une condition pour l'agrandissement de l'incinérateur. Le second scénario n'indiquait pas cette création. La construction est inutile et non nécessaire.	1		1						1			

N° Observation	Nom	Observations	THEMES											
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
			3 eme four de l'UVE	Energie produite - Hydrogène - CO ² - Electricité - Chaleur	Nuisances sur la santé humaine	Circulation - Transports Routier	Coût des installations	PRPGD et Directives Europeennes	Période/publicité de l'enquête	Réduction des déchets	Dépréciation des biens	Répartition Géographique	Avis favorables	Divers - Autres
		Dans le dossier il n'est pas prévu d'augmenter les OMr en Ile de France, pourquoi avancer l'argument de 140000t/an supplémentaire. Les 2 fours actuels ne seront obsolètes qu'en 2040. Ce projet consiste à brûler des DAE rentables pour SUEZ. L'augmentation des déchets empêchera la réduction des déchets le 3eme four incitera à produire des déchets. Le caractère polluant des incinérateurs malgré les améliorations des filtres. Tous les incinérateurs rejettent des polluants dans l'air et les pires sont les microparticules, très nocives à faible dose dont les conséquences ne sont jusqu'alors inconnues sur le système hormonal, perturbateurs endocriniens dont les études ne sont qu'émergentes, émission de dioxine bromée. Projet polluant et non nécessaire- projet donnant lieu à une grande propagande mise en avant des greenwashings et donc au profit de SUEZ sur la santé de la population.												
Registre papier ALFORTVILLE														
1	Anonyme	Lors de l'attribution du marché inhérent à la valorisation et à l'incinération des déchets, 3 scénarios avaient été exposés par Suez. Alors que la mise en place du deuxième scénario suffit à répondre aux nécessités de mise aux normes et de production d'énergie actuelles, Il est déplorable qu'au sein de ces collectivités, la solidarité énergétique et écologique se fassent toujours au détriment des territoires déjà grandement touchés par les pollutions et les plus pauvres. Le coût pour la mise en place de ce troisième scénario est de 127,8 contre seulement 25,5 M € pour le deuxième. Une mise aux normes serait donc 6 fois moins coûteuse que ce projet d'extension. Il serait plus judicieux de mettre en avant la diminution des déchets à incinérer et la rénovation thermique des bâtiments pour permettre aux habitants d'économiser leur énergie. Les habitants des environs vont voir augmenter l'émission de particules fines, de dioxines et de perturbateurs endocriniens libérés dans l'air. En effet, si les concentrations de polluants (oxydes d'azote, particules) dans les rejets gazeux vont diminuer, l'augmentation de 50% du débit des rejets sans étude ni principe de précaution par rapport à l'effet cocktail (synergique), ne pourra avoir que des conséquences néfastes sur les indicateurs de santé publique.	1		1		1			1		1		
Registre papier CRETEIL														
1	Pasquet	CF Observation N° 13 du registre dématérialisé												
Registre papier CHOISY LE ROI														
1	ALIC - M. DESSALLE S	La tenue de l'enquête publique en plein mois de juillet est un vrai obstacle à la participation du public - - Le choix de développer l'incinérateur se fait au détriment des alternatives plus écologiques - - Le troisième four se fait en contradiction avec les statuts du SMITDUM, en charge des traitements des OMr des territoires adhérents - - A notre sens il y a un problème de compatibilité avec le PRPGD . En effet il est prévu qu'à terme le troisième four traite des DAE. Valo'marne prétend que c'est pour répondre à un déficit au niveau régionale de capacité d'incinération - - Il y a également un véritable problème de justice environnementale car le val de marne traite déjà 26% des déchets incinérés pour 12% de la population, Les dangers pour la santé des riverains sont nombreux : dioxine chlorées et bromées, particules fines.... L'augmentation du trafic des camions -	1		1	1	1	1	1			1		

N° Observation	Nom	Observations	THEMES													
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12		
			3 eme four de l'UVE	Energie produite - Hydrogene - CO2 - Electricité - Chaleur	Nuisances sur la santé humaine	Circulation - Transports Routier	Coût des installations	PRPGD et Directives Europeennes	Période/publicité de l'enquête	Réduction des déchets	Dépréciation des biens	Répartition Géographique	Avis favorables	Divers - Autres		
Registre papier MAISONS-ALFORT																
1	Collectif du vert	Courrier de deux pages : Vous n'êtes pas sans connaître le nouvel impact sanitaire que fera peser sur nous la mise en route de ce troisième four ainsi que le dénonce différentes associations écologiques, Différentes associations ont demandé le report de l'enquête à la rentrée auprès de la Préfecture.			1					1						
2	Collectif du vert	Nous sommes au regret de constater qu'aucune affiches informant de l'avis d'enquête ne figurent plus au Vert de Maisons, encore eussent elles figuré, sur toute la nationale 6, depuis la limite de Créteil, jusqu'à la Mairie, ni dans les rues adjacentes. Ils s'avèrent qu'ils sont en nombre des plus restreints sur la commune : cinq affichettes auraient été posées dans tout Maisons Alfort, sans la moindre protection, dont une au Vert de Maisons, qui s'est aussitôt volatilisée								1						
3	LFI Maisons-alfort	Nous avons été surpris de constater que cette enquête n'a pas été annoncée dans le N° du journal municipal de juin 2020, et que le site de la mairie, sauf erreur, n'en parle pas alors que ce projet va toucher de plein fouet un grand nombre d'habitants de Maisons-Alfort, et en premier lieu les habitants du Vert-de-Maisons , La qualité de l'air risque fort de se dégrader quand cette installation sera en fonctionnement, et les polluants ne pourront que pénétrer un peu plus dans la vie quotidienne et les poumons des riverains, sans que ceux-ci s'en aperçoivent puisqu'aucune odeur ne s'en dégage.			1					1						
Registre papier VALENTON																
Registre papier VILLENEUVE-SAINT-GEORGES																
Registre papier VITRY-SUR-SEINE																
Registre papier BONNEUIL-SUR-MARNE																
Registre papier LIMEIL-BREVANNES																
Registre papier ORLY																
Registre papier THIAIS																
Registre papier SAINT -MAUR-DES-FOSSES																
1	M, BERRIOS Maire de la commune	Dans un courrier de 4 pages adressé à Monsieur LE DEUN Fréfet du Val de Marne, le Maire de la commune de St Maur dresse un bilan sur le dossier d'enquête en cours. Après une présentation sur le fond et la forme de l'enquête et un remarque sur la période de l'enquête, Monsieur Berrios souligne l'intérêt qu'il avait porté au projet lors de sa présentation en consultation préalable de 2019 et des avancées en ce sens du dossier, souligne aussi la flexibilité et la réversibilité de cet outil sur une assez grande période - Souligne néanmoins que le trafic de camions et leurs trajets demeure un sujet d'inquiétude sur sa commune.				1				1					1	
Registre papier BOISSY-SAINT-LEGER																

N° Observation	Nom	Observations	THEMES													
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12		
			3 eme four de l'UVE	Energie produite - Hydrogene - CO2 - Electricite - Chaleur	Nuisances sur la santé humaine	Circulation - Transports Routier	Cont des installations	PRPGD et Directives Europeennes	Période/publicité de l'enquête	Réduction des déchets	Dépréciation des biens	Répartition Géographique	Avis favorables	Divers - Autres		
Registre papier BRY-SUR-MARNE																
Registre papier CHAMPIGNY-SUR-MARNE																
Registre papier CHENNEVIERES-SUR-MARNE																
1	DELLA MUSSIA	Cf Obs N° 105 du registre dématérialisé													1	
2	DELLA MUSSIA	Comment ne pas créer un 3 eme four quant une partie de la population considère l'environnement et que d'après une enquête de la fondation Vinci un tiers des conducteurs admet jeter des dechets par la fenêtre de leur voiture													1	1
Registre papier FONTENAY-SOUS-BOIS																
Registre papier LA-QUEUE-EN-BRIE																
Registre papier LE PERREUX-SUR-MARNE																
1	PERNIER	Le projet d'extension et de modernisation de l'UVE de Créteil peut entrainer une pollution ou un accident résultant de son installation/exploitation, Quelle est la garantie financière au-delà du 1,124,0920€ TTC (evalué dans l'année 3 du dossier administratif) prise en charge par le groupe SUEZ			1		1									1
Registre papier LE PLESSIS-TREVISE																
Registre papier NOGENT-SUR-MARNE																
Registre papier NOISEAU																
Registre papier ORMESSON-SUR-MARNE																
Registre papier SUCY-EN-BRIE																
Registre papier VILLIERS-SUR-MARNE																
Total			61	13	123	52	31	39	23	91	7	44	21	40		